Au service
des peuples
et des nations

ITB/ 2014-018
APPEL A SOUMISSION
Recrutement d'une entreprise ou d'un groupement d'entreprise

AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE LOCALE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL ; PROJET 00076647
TUNISIE

REHABILITATION DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AU GOUVERNORAT DE ZAGHOUAN:

LOCALITE SOUGHASS

[Septembre 2014]

Section 1. Lettre d'invitation

Tunis le 13/09/2014

Objet : Invitation à soumissionner pour la réalisation des travaux de réhabilitation du Système d'Alimentation en Eau Potable (SAEP): **SOUGHASS Délégation ENNADHOUR** ***Gouvernorat de ZAGHOUAN***

Chère Madame/Cher Monsieur,

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vous invite par la présente à soumissionner dans le cadre du présent appel d'offres (AO) relatif à l'objet sus-référencé.

Le présent AO inclut les documents suivants :

Section 1 – la présente lettre d'invitation
Section 2 – les instructions destinées aux soumissionnaires (incluant la fiche technique)
Section 3 – le tableau des exigences et spécifications techniques
Section 4 – le formulaire de soumission
Section 5 – les documents établissant l'admissibilité et les qualifications du soumissionnaire
Section 6 –le formulaire de soumission technique
Section 7 –le formulaire de barème de prix
Section 8 – le formulaire de garantie de soumission
Section 9 – le formulaire de garantie de bonne exécution
Section 10 – le contrat devant être signé, incluant les conditions générales

Votre offre, comprenant une soumission technique et un barème de prix, sous plis fermés et séparés, doit être déposée conformément à la **section 2.**

Nous vous prions de bien vouloir adresser une lettre d'accusé de réception au PNUD à l'adresse suivante :

Programme des Nations Unies pour le développement
A l'attention de : ***Monsieur le Représentant Résident du PNUD****]*
41 bis, impasse Louis Braille – Avenue Louis Braille – Cité El Khadhra – 1003 Tunis, Tunisie. A l'attention de : *[****Monsieur le Représentant Résident du PNUD****]*

Ladite lettre doit être reçue par le PNUD au plus tard le **Lundi 13 octobre 2014** ***à 17h00*** et indiquer si votre société entend déposer une soumission. Si tel n'est pas le cas, le PNUD vous serait reconnaissant d'en indiquer la raison pour les besoins de la tenue de nos dossiers.

Si vous avez reçu le présent AO dans le cadre d'une invitation directe du PNUD, sa transmission à une autre entreprise nécessite que vous en notifiiez le PNUD.

Dans l'hypothèse où vous auriez besoin d'explications, nous vous invitons à contacter la personne désignée dans la fiche technique ci-jointe en qualité de coordonnateur des questions liées au présent AO.

Le PNUD attend avec intérêt votre soumission et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux opportunités commerciales proposées par le PNUD.

Cordialement,

L'unité achat du PNUD

Section 2 : instructions destinées aux soumissionnaires[1]

Définitions

a) *« Soumission »*désigne la réponse du soumissionnaire à l'appel d'offres, y compris le formulaire de soumission, la soumission technique et le barème de prix, ainsi que l'ensemble des autres documents qui doivent y être joints aux termes de l'AO.

b) *« Soumissionnaire"* désigne toute personne morale susceptible de déposer ou ayant déposé une soumission au titre de la fourniture de biens et services connexes demandés par le PNUD.

c) *« Contrat »* désigne l'instrument juridique qui sera signé entre le PNUD et le soumissionnaire retenu, et l'ensemble des documents y annexés, y compris les conditions générales (CG) et les annexes.

d) *« Pays »* désigne le pays désigné dans la fiche technique.

e) *« Fiche technique »* désigne la partie des instructions destinées aux soumissionnaires qui contient les conditions de la procédure de soumission qui sont propres aux exigences de l'AO.

f) *« Jour »* désigne un jour civil.

g) *« Biens »*désigne tout produit, toute matière première, tout article, tout matériaux, tout objet, tout équipement, tout actif ou toute marchandise dont le PNUD fait la demande dans le cadre du présent AO.

h) *« Gouvernement »* désigne le gouvernement du pays dans lequel les biens et services connexes qui sont indiqués dans le contrat seront livrés ou fournis.

i) *« Instructions destinées aux soumissionnaires »* désigne le jeu complet de documents qui fournit aux soumissionnaires l'ensemble des informations nécessaires et des procédures à suivre dans le cadre de la préparation de leur soumission.

j) *« AO »*désigne l'appel d'offres comprenant des instructions et des références préparées par le PNUD pour les besoins de la sélection du fournisseur ou prestataire de services le mieux à même de répondre aux exigences indiquées dans le tableau des exigences et spécifications techniques.

k) *« LDI »* (Section 1 de l'AO) désigne la lettre d'invitation adressée par le PNUD aux soumissionnaires.

l) *« Dérogation importante »* désigne tout contenu ou caractéristique de la soumission qui diffère de manière significative d'un aspect ou d'une exigence essentiel de l'AO et qui (i) modifie de manière substantielle le contenu et la qualité des exigences ; (ii) limite les droits du PNUD et/ou les obligations de l'offrant ; et (iii) porte atteinte à l'impartialité et aux principes de la procédure d'achat, de sorte que la position concurrentielle d'autres offrants s'en trouve affaiblie.

[1]*Remarque : la présente section 2 - Instructions destinées aux soumissionnaires – ne peut faire l'objet d'aucune modification.* ***Toute modification nécessaire pour tenir compte d'informations spécifiques concernant le pays ou le projet ne peut être effectuée qu'à l'aide de la fiche technique.***

m) *« Tableau des exigences et spécifications techniques »* désigne le document inclus dans le présent AO à la section 3 qui énumère les biens demandés par le PNUD, leurs spécifications, les services connexes, les activités, les tâches à effectuer, et d'autres informations concernant la réception et l'acceptation des biens par le PNUD.

n) *« Services »* désigne l'ensemble des tâches connexes ou accessoires à la réalisation ou à la livraison des biens demandés par le PNUD aux termes de l'AO.

o) *« Informations complémentaires à l'AO »* désigne une communication écrite qui est transmise par le PNUD aux soumissionnaires potentiels à tout moment après le lancement de l'AO mais avant la date-limite de dépôt des soumissions et qui contient des explications, des réponses à des demandes de renseignements reçues des soumissionnaires potentiels ou des modifications de l'AO.

A. GENERALITES

1. Par les présentes, le PNUD sollicite des soumissions en réponse au présent appel d'offres (AO). Les soumissionnaires doivent se conformer strictement à l'ensemble des exigences du présent AO. Aucun changement, aucune substitution ou autre modification concernant les règles et dispositions figurant dans le présent AO ne peut être effectué ou supposé sans instruction ou approbation écrite du PNUD prenant la forme d'informations complémentaires à l'AO.

2. Le dépôt d'une soumission emportera reconnaissance par le soumissionnaire que l'ensemble des obligations prévues par le présent AO seront respectées et, sauf indication contraire, le soumissionnaire a lu, compris et accepté l'ensemble des instructions figurant dans le présent AO.

3. Toute soumission déposée sera considérée comme constituant une offre du soumissionnaire et ne vaudra pas ou n'emportera pas implicitement acceptation d'une quelconque soumission par le PNUD. Le PNUD n'est aucunement tenu d'attribuer un contrat à un quelconque soumissionnaire dans le cadre du présent AO.

4. Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des pratiques interdites, telles que la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique et l'obstruction. Le PNUD s'est engagé à prévenir, identifier et sanctionner l'ensemble des actes frauduleux et de corruption commis contre le PNUD et les tiers participant aux activités du PNUD. (Un exposé complet de ces politiques peut être consulté par l'intermédiaire des liens suivants :: http://www.undp.org/about/transparencydocs/UNDP_Anti_Fraud_Policy_English_FINAL_june_2011.pdf et http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/procurement_protest/)

5. Le PNUD exige de l'ensemble des soumissionnaires qui répondront au présent AO qu'ils se conduisent de manière professionnelle, objective et impartiale et qu'ils privilégient en toutes circonstances les intérêts du PNUD. Les soumissionnaires doivent strictement éviter tout conflit avec d'autres engagements ou leurs propres intérêts et ne pas tenir compte de travaux futurs. Tous les soumissionnaires qui s'avèreront être en situation de conflit d'intérêts seront éliminés. Sans limiter la généralité de ce qui précède, les soumissionnaires et leurs sociétés affiliées seront considérés comme étant en situation de conflit d'intérêts vis-à-vis d'une ou de plusieurs parties dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres lorsque :

5.1 ils seront ou auront été par le passé liés à une société, ou à l'une de ses sociétés affiliées, ayant été engagée par le PNUD pour fournir des services au titre de la préparation de la conception, du tableau des exigences et spécifications techniques, de l'analyse/estimation des coûts et des autres documents devant être utilisés pour l'achat de biens et de services connexes dans le cadre de la présente procédure de sélection ;

5.2 ils auront participé à la préparation et/ou à la conception du programme/projet relatif aux biens et services connexes demandés aux termes du présent AO ; ou

5.3 ils seront considérés comme étant en situation de conflit pour toute autre motif qui pourra être retenu par le PNUD ou à sa seule et entière discrétion.

En cas d'incertitude concernant l'interprétation d'une situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts, les soumissionnaires doivent en informer le PNUD et lui demander de confirmer s'il s'agit ou non d'une situation de conflit d'intérêts.

6. De même, les informations suivantes doivent être divulguées dans la soumission :

6.1 les soumissionnaires qui sont les propriétaires, copropriétaires, dirigeants, administrateurs, actionnaires dominants de tout partenaire de réalisation destinataire des biens et services connexes dans le cadre du présent AO ou le personnel clé faisant partie de la famille d'un fonctionnaire du PNUD exerçant des responsabilités dans les fonctions d'achat et/ou le gouvernement du pays concerné ; et

6.2 Les autres situations susceptibles de donner lieu, réellement ou en apparence, à un conflit d'intérêts, une collusion ou des pratiques déloyales.

La non-divulgation de telles informations pourra entraîner le rejet de la soumission.

7. L'admissibilité des soumissionnaires détenus totalement ou partiellement par le gouvernement dépendra de l'évaluation et de l'examen approfondis par le PNUD de divers facteurs tels que leur enregistrement en tant qu'entité indépendante, l'ampleur de la participation du gouvernement, la réception de subventions, leur mandat, l'accès aux informations dans le cadre du présent AO, ainsi que d'autres facteurs pouvant créer un avantage indu par rapport à d'autres soumissionnaires et entraîner le rejet final de la soumission.

8. Tous les soumissionnaires doivent se conformer au code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant :http://web.ng.undp.org/procurement/undp-supplier-code-of-conduct.pdf

B. CONTENU DE LA SOUMISSION

9. Sections de la soumission

Les soumissionnaires doivent remplir, signer et déposer les documents suivants :

9.1 le formulaire de soumission (voir la section 4 de l'AO) ;

9.2 les documents établissant l'admissibilité et les qualifications du soumissionnaire (voir la section 5 de l'AO) ;

9.3 la soumission technique (voir le formulaire prévu à cet effet dans la section 6 de l'AO) ;

9.4 le barème de prix (voir le formulaire prévu à cet effet dans la section 7 de l'AO) ;

9.5 la garantie de soumission, le cas échéant (si nécessaire et comme indiqué dans la FTaux n° 9 à11, voir le formulaire prévu à cet effet dans la section 8 de l'AO) ;

9.6 toute pièce jointe/annexe à la soumission (y compris toutes celles qui sont mentionnées dans la **fiche technique**).

10. Explications relatives à l'appel d'offres

10.1 Les soumissionnaires peuvent demander des explications relativement à tout document de l'AO jusqu'à la date indiquée dans la **fiche technique** (FT, n° 16), antérieurement à la date de dépôt des soumissions. Toute demande d'explication doit être envoyée par écrit et par messager ou par des moyens de communication électroniques à l'adresse du PNUD indiquée dans la **fiche technique** (FT, n° 17). Le PNUD répondra par écrit, par des moyens de communication électroniques et transmettra une copie de sa réponse (y compris une explication de la demande de renseignements, mais sans en identifier l'auteur) à l'ensemble des soumissionnaires ayant confirmé leur intention de déposer une soumission.

10.2 Le PNUD s'efforcera de répondre rapidement aux demandes d'explication, sachant toutefois que toute réponse tardive de sa part ne l'obligera pas à proroger la date-limite de dépôt des soumissions, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est justifiée et nécessaire.

11. Modification de l'appel d'offres

11.1 A tout moment avant la date-limite de dépôt des soumissions, le PNUD pourra, pour quelque raison que ce soit, par exemple en réponse à la demande d'explication d'un soumissionnaire, modifier l'AO à l'aide d'informations complémentaires à l'AO. Toutes les modifications vont être postées sur le site web objet de l'appel d'offres, ainsi que des instructions supplémentaires par l'intermédiaire d'informations complémentaires à l'AO et selon la méthode prévue dans la **fiche technique** (FT, n° 18).

11.2 Afin de ménager aux soumissionnaires potentiels un délai raisonnable pour examiner les modifications dans le cadre de la préparation de leur soumission, le PNUD pourra, à sa seule et entière discrétion, proroger la date-limite de dépôt des soumissions, si la nature de la modification de l'AO justifie une telle prorogation.

C. PREPARATION DE LA SOUMISSION

12. Coût

Le soumissionnaire supportera l'ensemble des coûts liés à la préparation et/ou au dépôt de sa soumission, que celle-ci soit ou non retenue. Le PNUD ne sera en aucun cas responsable ou redevable desdits coûts, indépendamment du déroulement ou du résultat de la procédure d'achat.

13. Langue

La soumission, ainsi que toute correspondance connexe échangée entre le soumissionnaire et le PNUD, devront être rédigées dans la ou les langues indiquées dans la **fiche technique** (FT, n° 4). Toute documentation imprimée fournie par le soumissionnaire qui sera rédigée dans une autre langue que la langue indiquée dans la **fiche technique** devra être accompagnée d'une traduction dans ladite langue. Aux fins d'interprétation de la soumission, et en cas de différence ou de contradiction, la version traduite dans la langue de préférence fera foi. Lors de la conclusion d'un contrat, la langue de celui-ci régira les relations entre le prestataire et le PNUD.

14. Formulaire de soumission

Le soumissionnaire devra utiliser le formulaire de soumission fourni dans la section 4 du présent AO.

15. Format et contenu de la soumission technique

Sauf indication contraire figurant dans la **fiche technique**(FT, n° 28), le soumissionnaire devra structurer la soumission technique de la manière suivante :

15.1 Expertise de la société/de l'organisation. Cette section doit fournir des détails concernant la structure de direction de l'organisation, ses capacités/ressources organisationnelles et l'expérience de l'organisation/de la société, la liste des projets/contrats (achevés et en cours, nationaux et internationaux) analogues ou similaires aux exigences de l'AO, les capacités de production des installations si le soumissionnaire est un fabricant, l'autorisation du fabricant des biens si le soumissionnaire n'en est pas le fabricant et la preuve de sa stabilité financière et du caractère adéquat de ses ressources pour achever la livraison des biens et la fourniture des services connexes requis par l'AO (voir la clause 18 de l'AO et la FT, n° 26, pour de plus amples détails). Il en sera de même pour toute autre entité participant à l'AO dans le cadre d'une coentreprise ou d'un consortium.

15.2 Spécifications techniques et plan d'exécution. Cette section doit démontrer la prise en compte par le soumissionnaire du tableau des exigences et des spécifications techniques en identifiant les composants spécifiques proposés ; la manière dont il sera répondu à chaque exigence, point par point ; la fourniture d'une description détaillée des biens requis, des plans et schémas, si nécessaire ; les modalités d'exécution essentielles, l'identification des travaux/portions des travaux qui seront sous-traités ; une liste des principaux sous-traitants et une démonstration de la manière dont la soumission répond aux exigences ou les dépasse, tout en garantissant l'adéquation de la soumission aux conditions locales et au reste de l'environnement opérationnel du projet pendant toute la durée de vie des biens fournis. Les détails de la soumission technique doivent être présentés et justifiés à l'aide d'un calendrier d'exécution, ainsi que d'un calendrier de transport et de livraison si nécessaire, conformes à la durée du contrat, telle qu'indiquée dans la **fiche technique** (FT, n° 29 et 30).

Les soumissionnaires doivent avoir pleinement conscience du fait que les biens et services connexes dont le PNUD fait la demande pourront être transférés par le PNUD, immédiatement ou ultérieurement, aux partenaires du gouvernement ou à une entité désignée par ce dernier, conformément aux politiques et procédure du PNUD. Tous les soumissionnaires doivent par conséquent fournir ce qui suit dans leurs soumissions :

a) une déclaration indiquant si des licences d'importation ou d'exportation sont requises au titre des biens devant être achetés ou des services devant être fournis, ainsi que toute restriction dans le pays d'origine ou concernant l'utilisation/la double utilisation des biens ou services, y compris toute cession à des utilisateurs finaux ;
b) la confirmation que le soumissionnaire a obtenu une licence de cette nature par le passé et s'attend à obtenir l'ensemble des licences nécessaires, dans l'hypothèse où sa soumission serait retenue ; et

c) l'ensemble de la documentation, des informations et des déclarations concernant tout bien classé ou susceptible d'être classé dans la catégorie des « marchandises dangereuses ».

15.3 Structure de direction et personnel clé. Cette section doit inclure les curriculum vitae (CV) complets des membres du personnel clés qui seront affectés à la mise en œuvre de la soumission technique, en définissant clairement leurs rôles et responsabilité. Les CV doivent indiquer les compétences et démontrer les qualifications des intéressés dans des domaines utiles au regard des exigences du présent AO.

Dans le cadre de la présente section, le soumissionnaire assure et confirme au PNUD que le personnel désigné est disponible pour satisfaire les exigences du contrat tout au long de sa durée stipulée. Le PNUD se réserve le droit de déclarer la soumission non conforme si l'un des membres du personnel clé devient ultérieurement indisponible, sauf pour des raisons inévitables telles qu'un décès ou des problèmes de santé, entre autres possibilités. Toute substitution délibérée de personnel résultant de raisons inévitables, y compris d'un retard d'exécution du projet du programme non lié à une faute du soumissionnaire, ne pourra intervenir que si le PNUD accepte la justification avancée et approuve les qualifications du remplaçant dont les compétences devront être égales ou supérieures à celles de la personne remplacée.

15.4 Si la **fiche technique** exige la fourniture d'une garantie de soumission, celle-ci devra être jointe à la soumission technique. Le PNUD pourra confisquer la garantie de soumission et rejeter la soumission en cas de survenance d'un ou de plusieurs des cas suivants :

a) si le soumissionnaire rétracte son offre pendant la durée de validité de la soumission indiquée dans la **fiche technique** (FT, n° 11), ou ;
b) si le montant de la garantie de soumission s'avère être inférieur à ce qu'exige le PNUD aux termes de la **fiche technique** (FT, n° 9), ou ;
c) si le soumissionnaire retenu s'abstient :

i. de signer le contrat après son attribution par le PNUD ;
ii. de respecter une modification des exigences décidée par le PNUD en application de la clause 35 de l'AO ; ou
iii. de fournir une garantie de bonne exécution, des assurances ou d'autres documents que le PNUD pourra exiger à titre de condition préalable à l'entrée en vigueur du contrat susceptible d'être attribué au soumissionnaire.

16. Barème de prix

Le barème de prix devra être établi à l'aide du formulaire type ci-joint (section 7). Il devra énumérer l'ensemble des principaux éléments de coût liés aux biens et aux services connexes et fournir la composition détaillée desdits coûts. Les prix de tous les biens et services décrits dans la soumission technique devront être fixés séparément pour chacun d'entre eux. Les produits et activités décrits dans la soumission technique et dont le prix ne sera pas indiqué dans le barème de prix seront considérés comme étant inclus dans les prix des articles ou activités, ainsi que dans le prix total final de la soumission.

17. Devises

Tous les prix devront être libellés dans la devise indiquée dans la **fiche technique** (FT, n° 15). Toutefois, lorsque les soumissions seront libellées dans différentes devises, et pour les besoins de la comparaison de l'ensemble des soumissions :

17.1. Le PNUD convertira la devise indiquée dans la soumission dans la devise privilégiée par le PNUD à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU qui sera en vigueur à la date-limite de dépôt des soumissions ; et

17.2. Si la soumission jugée la plus conforme aux exigences de l'AO est libellée dans une devise différente de la devise privilégiée indiquée dans la **fiche technique** (FT, n° 15), le PNUD aura le droit d'attribuer le contrat dans sa devise privilégiée à l'aide de la méthode de conversion indiquée ci-dessus.

18. Documents établissant l'admissibilité et les qualifications du soumissionnaire

18.1. Le soumissionnaire devra fournir la preuve écrite de son statut de fournisseur admissible et qualifié à l'aide des formulaires figurant dans la section 5, formulaires des informations relatives au soumissionnaire. Pour les besoins de l'attribution d'un contrat à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées de manière jugée satisfaisante par le PNUD. Ceci signifie notamment :

a) que, dans le cas d'un soumissionnaire proposant de fournir dans le cadre du contrat des biens qu'il n'a pas fabriqué ou produit de toute autre manière, le soumissionnaire doit avoir été dûment autorisé par le fabricant ou le producteur desdits biens à les fournir dans le pays de destination finale ;

b) que le soumissionnaire doit avoir les capacités financières, techniques et de production nécessaires pour exécuter le contrat ; et

c) que le soumissionnaire ne doit pas figurer, à sa connaissance, sur la liste 1267 de l'ONU, sur la liste d'exclusion de l'ONU ou sur toute liste des fournisseurs suspendus ou radiés du PNUD.

18.2 Les soumissions déposées par deux (2) soumissionnaires ou plus seront toutes rejetées par le PNUD dans chacun des cas suivants :

a) s'ils ont au moins un associé, administrateur ou actionnaire dominant en commun ; ou

b) si l'un d'entre eux reçoit ou a reçu de l'autre ou des autres une quelconque subvention directe ou indirecte ; ou

c) s'ils possèdent le même représentant légal aux fins du présent AO ; ou

d) s'il existe entre eux une relation qui, directement ou par l'intermédiaire de tiers communs, leur permet d'avoir accès à des informations ou d'influer sur la soumission d'un autre soumissionnaire dans le cadre de la présente procédure d'AO ;

e) s'ils sont les sous-traitants de leurs soumissions respectives, ou si le sous-traitant d'une soumission dépose également une autre soumission en son nom et en tant que soumissionnaire principal ; ou

f) si un expert proposé dans le cadre de la soumission d'un soumissionnaire participe à plusieurs soumissions dans le cadre du présent AO. La présente condition ne s'applique pas aux sous-traitants inclus dans plusieurs soumissions.

19. Coentreprise, consortium ou partenariat

Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques devant former ou ayant formé une coentreprise, un consortium ou un partenariat lors du dépôt de la soumission, elles doivent confirmer dans le cadre de leur soumission : (i) qu'elles ont désigné une partie en tant qu'entité principale, dûment habilitée à obliger juridiquement les membres de la coentreprise de manière solidaire, ceci devant être démontré à l'aide d'un accord dûment authentifié entre lesdites entités juridiques qui devra être joint à la soumission ; et (ii) que si le contrat leur est attribué, il sera conclu entre le PNUD et l'entité principale désignée qui agira pour le compte de l'ensemble des entités juridiques composant la coentreprise.

Une fois la soumission déposée auprès du PNUD, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise ne pourra pas être changée sans le consentement préalable et écrit du PNUD. En outre, ni l'entité principale, ni les entités juridiques membres de la coentreprise ne pourront :

a) déposer une autre soumission à titre individuel ; ou
b) en tant qu'entité principale ou membre d'une autre coentreprise déposant une autre soumission.

La description de l'organisation de la coentreprise/du consortium/du partenariat doit clairement définir le rôle prévu de chaque entité juridique composant la coentreprise dans le cadre de la satisfaction des exigences de l'AO, tant dans la soumission que dans l'accord de coentreprise. Le PNUD évaluera l'admissibilité et les qualifications de toutes les entités juridiques composant la coentreprise.

Si la coentreprise présente ses réalisations et son expérience dans le cadre de projets similaires à celui de l'AO, elle doit présenter ces informations de la manière suivante :

a) ceux qui ont été réalisés par la coentreprise ; et
b) ceux qui ont été réalisés par chacune des entités juridiques de la coentreprise censées participer à la fourniture des services définis dans l'AO.

Les contrats antérieurs exécutés par des experts qui sont intervenus à titre personnel mais qui sont liés de façon permanente ou qui ont été temporairement liés à l'une des sociétés membres ne peuvent pas être inclus dans l'expérience de la coentreprise ou du membre concerné et seuls lesdits experts peuvent en faire état dans la présentation de leurs qualifications personnelles.

Si la soumission d'une coentreprise est considérée par le PNUD comme étant celle qui est la plus conforme aux exigences de l'AO et qui propose le meilleur rapport qualité/prix, le PNUD attribuera le contrat à la coentreprise, au nom de son entité principale, qui le signera pour le compte de l'ensemble des entités membres.

20. Variantes

Sauf indications contraires figurant dans la **fiche technique** (FT, n° 5 et 6), les variantes ne seront pas prises en compte. Si les conditions de son acceptation sont respectées ou si elle est clairement justifiée, le PNUD se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'une variante.

21. Durée de validité

21.1 La soumission devra demeurer valide pour la durée indiquée dans la **fiche technique** (FT, n° 8) à compter de la date-limite de dépôt des soumissions également indiquée dans la **fiche technique** (FT, n° 21). Une soumission assortie d'une durée de validité plus courte sera automatiquement rejetée par le PNUD et déclaré non conforme.

21.2 Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander aux soumissionnaires de proroger la durée de validité de leurs soumissions. La demande et les réponses devront être écrites et seront considérées comme faisant partie intégrante des soumissions.

22. Conférence des soumissionnaires

S'il y a lieu, une conférence des soumissionnaires sera organisée à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la **fiche technique** (FT, n° 7). Tous les soumissionnaires sont incités à y assister. Le compte rendu de la conférence des soumissionnaires sera publié sur le site Web du PNUD ou transmis aux sociétés qui se seront inscrites ou déclarées intéressées par le contrat, qu'elles aient ou non assisté à la conférence. Aucune déclaration orale formulée au cours de la conférence ne pourra modifier les conditions de l'AO, à moins qu'une telle déclaration ne soit expressément inscrite dans le compte rendu de la conférence ou communiquée/publiée à titre de modification sous la forme d'informations complémentaires à l'AO.

D. DEPOT ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS

23. Dépôt

23.1 La soumission technique et le barème de prix **doivent** être déposés ensemble dans une seule et même enveloppe fermée remise en main propre, par messager ou par des moyens de communication électroniques. Si le dépôt n'est pas effectué par des moyens de communication électroniques, la soumission technique et le barème de prix doivent être déposés ensemble dans une enveloppe fermée sur laquelle doivent figurer :

a) le nom du soumissionnaire ;
b) l'adresse du PNUD, telle qu'indiquée dans la **fiche technique** (FT, n° 20) ;
c) l'indication que l'enveloppe ne doit pas être ouverte avant l'heure et la date d'ouverture des soumissions, telle qu'elle est indiquée dans la **fiche technique** (FT, n° 24).

Si l'enveloppe n'est pas fermée ou revêtue des mentions requises, le soumissionnaire assumera la responsabilité de la perte ou de l'ouverture prématurée de sa soumission résultant de sa non-fermeture ou de l'absence desdites mentions par sa faute.

23.2 Les soumissionnaires doivent déposer leurs soumissions de la manière décrite dans la **fiche technique** (FT, n° 22 et 23). Si l'acheminement d'une soumission est censé prendre plus de 24 heures, le soumissionnaire doit s'assurer qu'un délai suffisant a été ménagé pour respecter la date-limite de dépôt fixée par le PNUD. Pour les besoins de la gestion de ses dossiers, le PNUD retiendra à titre de date et d'heure officielles de réception d'une soumission la date et à l'heure effectives à laquelle la soumission sera arrivée physiquement dans les locaux du PNUD indiqués dans la **fiche technique** (FT, n° 20).

23.3 Les soumissionnaires déposant une soumission par courrier ou par remise en main propre devront mettre l'original et les copies de la soumission dans des enveloppes fermées séparées, respectivement revêtues de la mention « soumission originale » et de la mention « copie de la soumission ». Les deux enveloppes contenant l'original et les copies devront ensuite être placées dans une enveloppe fermée. Le nombre de copies requises est celui qui est indiqué dans la **fiche technique** (FT, n° 19). En cas de différence entre le contenu de la « soumission originale » et celui de la « copie de la soumission », le contenu de la soumission originale prévaudra. La copie originale de la soumission devra être signée ou paraphée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment autorisées à obliger le soumissionnaire, sur chaque page. L'autorisation devra être communiquée au moyen d'un document attestant d'une telle autorisation délivré par le plus dirigeant de la société, ou d'une procuration, jointe à la soumission.

23.4 Les soumissionnaires sont informés que le simple dépôt d'une soumission emporte acceptation par le soumissionnaire concerné des conditions contractuelles générales du PNUD, telles qu'elles figurent dans la section 11 jointe aux présentes.

24. Date-limite de dépôt des soumissions et soumissions tardives

Les soumissions doivent être reçues par le PNUD à l'adresse et à la date et à l'heure limites qui sont indiquées dans la **fiche technique** (FT, n° 20 et 21).

Le PNUD ne tiendra pas compte des soumissions qui arriveront après la date-limite de dépôt des soumissions. Toute soumission reçue par le PNUD postérieurement à la date-limite de dépôt des soumissions sera déclarée tardive et sera rejetée et retournée non ouverte au soumissionnaire concerné.

25. Rétraction, remplacement et modification des soumissions

25.1 Il appartient exclusivement aux soumissionnaires d'examiner soigneusement et en détail la parfaite conformité de leurs soumissions aux exigences de l'AO, en gardant à l'esprit que d'importantes lacunes dans le cadre de la fourniture des informations requises par le PNUD, ou un manque de clarté dans la description des biens et des services connexes devant être fournis, peuvent entraîner le rejet de leur soumission. Le soumissionnaire assumera toute responsabilité au titre de ses propres interprétations ou conclusions erronées se rapportant aux informations fournies par le PNUD dans le cadre de l'AO.

25.2 Un soumissionnaire pourra rétracter, remplacer ou modifier sa soumission postérieurement à son dépôt en envoyant une notification écrite conforme à la clause 23 de l'AO et dûment signée par un représentant autorisé à cette fin, et devra joindre une copie de l'autorisation (ou une procuration). Le remplacement ou la modification de la soumission devra accompagner ladite notification écrite. Toutes les notifications devront avoir été reçues par le PNUD avant la date-limite de dépôt des soumissions, conformément à la clause 23 de l'AO (sachant toutefois que les notifications de rétractation ne nécessiteront aucune copie). Les enveloppes correspondantes devront être clairement revêtues de la mention « RETRACTATION », « REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

25.3 Les soumissions rétractées seront retournées non ouvertes aux soumissionnaires concernés.

25.4 Aucun soumissionnaire ne pourra rétracter, remplacer ou modifier sa soumission entre la date-limite de dépôt des soumissions et l'expiration de la durée de validité de sa soumission qu'il aura indiquée dans le formulaire de soumission, ou toute prorogation de ladite durée.

26. Ouverture des soumissions

Le PNUD ouvrira les soumissions en présence d'un comité ad-hoc constitué par le PNUD et comprenant au moins deux (2) membres. Si un dépôt électronique est autorisé, la procédure particulière d'ouverture des soumissions électroniques sera définie dans la **fiche technique** (FT, n° 23).

Les noms des soumissionnaires, les modifications, les rétractations, l'état des mentions/de la fermeture des enveloppes, le nombre de dossiers/fichiers et tout autre détail que le PNUD jugera utile seront annoncés à l'ouverture. Aucune soumission ne sera rejetée au stade de l'ouverture, sous réserve des soumissions tardives qui seront retournées non ouvertes aux soumissionnaires concernés.

27. Confidentialité

Les informations concernant l'examen, l'évaluation et la comparaison des soumissions, ainsi que la recommandation d'attribution du contrat ne seront pas divulguées aux soumissionnaires ou à d'autres personnes non officiellement concernées par une telle procédure, même après publication de l'attribution du contrat.

Tout effort d'un soumissionnaire visant à influencer le PNUD dans le cadre de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des soumissions ou des décisions d'attribution du contrat pourra entraîner le rejet de sa soumission, sur décision du PNUD.

Si un soumissionnaire n'est pas retenu, il pourra demander à se réunir avec le PNUD pour procéder à une analyse. Une telle analyse a pour objet d'évoquer les atouts et les faiblesses de la soumission du soumissionnaire afin de l'aider à améliorer la soumission présentée au PNUD. Le contenu d'autres soumissions et leur comparaison à la soumission du soumissionnaire ne seront pas évoqués.

E. EVALUATION DES SOUMISSIONS

28. Examen préliminaire des soumissions

Le PNUD examinera les soumissions afin de déterminer si elles sont complètes au regard des documents minimums requis, si les documents ont été dûment signés, si les soumissionnaires figurent ou non sur la liste des terroristes et des personnes qui financent le terrorisme du comité 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU et sur la liste des fournisseurs suspendus ou radiés du PNUD, et si les soumissions sont en ordre d'une manière générale, parmi d'autres indicateurs susceptibles d'être utilisés à ce stade. Le PNUD pourra rejeter toute soumission à ce stade.

29. Evaluation des soumissions

29.1 Le PNUD examinera les soumissions afin de s'assurer que l'ensemble des dispositions des conditions générales et des conditions particulières du PNUD auront été acceptées par les soumissionnaires, sans dérogation ou réserve.

29.2 L'équipe d'évaluation examinera et évaluera les soumissions au regard de leur conformité au tableau des exigences et des spécifications techniques et à d'autres documents fournis, en faisant application de la procédure indiquée dans la **fiche technique** (FT, n° 25). Aucune modification ne pourra être apportée par le PNUD aux critères d'évaluation après réception de l'ensemble des soumissions.

29.3 Le PNUD se réserve le droit de se livrer à un exercice de vérification visant à s'assurer de la validité des informations fournies par les soumissionnaires. Une telle vérification devra être pleinement documentée et pourra notamment inclure l'ensemble ou toute combinaison des vérifications suivantes qui sont énumérées dans la **fiche technique** (FT, n° 33) :

a) la vérification de la précision, de l'exactitude et de l'authenticité des informations fournies par un soumissionnaire dans les documents juridiques, techniques et financiers soumis ;
b) la validation du degré de conformité aux exigences de l'AO et aux critères d'évaluation au regard de ce qui a été constaté à ce stade par l'équipe d'évaluation ;
c) des demandes de renseignements et la vérification des références auprès d'organismes du gouvernement compétents vis-à-vis du soumissionnaire concerné, ou auprès de toute autre entité ayant pu avoir des relations d'affaires avec ledit soumissionnaire ;
d) des demandes de renseignements et la vérification des références auprès d'autres clients antérieurs s'agissant de la qualité des prestations fournies dans le cadre de contrats en cours ou achevés ;
e) l'inspection physique des installations, de l'usine, des succursales ou autres établissements d'un soumissionnaire dans lesquels il exploite son activité, avec ou sans préavis ;
f) le contrôle et l'échantillonnage de biens achevés similaires aux besoins du PNUD, dans la mesure du possible ; et
g) d'autres moyens que le PNUD pourra juger opportuns, à tout stade du processus de sélection, avant l'attribution du contrat.

30. Explications relatives aux soumissions

Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des soumissions, le PNUD pourra, à sa seule et entière discrétion, demander à tout soumissionnaire de fournir des explications sur sa soumission.

La demande d'explication du PNUD et la réponse du soumissionnaire devront être écrites. Nonobstant cette communication écrite, aucune modification des prix ou du contenu de la soumission ne pourra être demandée, proposée ou autorisée, sauf pour fournir des explications et confirmer la correction de toute

erreur de calcul découverte par le PNUD lors de l'évaluation de la soumission, conformément à la clause 35 de l'AO.

Les explications non sollicitées qui seront fournies par un soumissionnaire au titre de sa soumission et qui ne constitueront pas une réponse à une demande du PNUD ne seront pas prises en compte lors de l'examen et de l'évaluation de sa soumission.

31. Conformité des soumissions

L'évaluation par le PNUD de la conformité d'une soumission sera basée sur son contenu.

Une soumission essentiellement conforme est une soumission qui respecte l'ensemble des conditions et spécifications de l'AO sans dérogation, réserve ou omission importante.

Si une soumission n'est pas essentiellement conforme, elle sera rejetée par le PNUD et ne pourra pas être ultérieurement mise en conformité par le soumissionnaire en corrigeant la dérogation, réserve ou omission importante.

32. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions

32.3 A condition qu'une soumission soit essentiellement conforme, le PNUD pourra passer outre tout défaut de conformité ou toute omission de ladite soumission qui, de l'avis du PNUD, ne constituera pas une dérogation importante.

32.4 A condition qu'une soumission soit essentiellement conforme, le PNUD pourra demander au soumissionnaire concerné de fournir les informations ou les documents nécessaires, dans un délai de deux jours après l'ouverture des plis, pour rectifier les défauts de conformité ou omissions de la soumission liés à des exigences en matière de documentation. Une telle omission ne pourra pas se rapporter à un quelconque aspect du prix de la soumission. Le fait pour le soumissionnaire concerné de ne pas se conformer à une telle demande pourra entraîner le rejet de sa soumission.

32.5 A condition qu'une soumission soit essentiellement conforme, le PNUD corrigera les erreurs de calcul de la manière suivante :

a) En cas de divergence entre le prix unitaire et le total du poste concerné, obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total du poste sera corrigé, sauf si le PNUD estime que la position de la virgule du prix unitaire est manifestement erronée, auquel cas le total du poste indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigée ;
b) En cas d'erreur dans le calcul d'un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé ;
c) En cas de divergence entre des montants en lettres et en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf s'il est lié à une erreur de calcul, auquel cas le montant en chiffres prévaudra, sous réserve de ce qui précède.

32.6 Si le soumissionnaire n'accepte pas une correction d'erreur à laquelle le PNUD aura procédé, sa soumission sera rejetée.

F. ATTRIBUTION DU CONTRAT

33. Droit d'accepter, de rejeter les soumissions ou de les déclarer non conformes

33.1 Le PNUD se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute soumission, de déclarer tout ou partie des soumissions non-conformes, et de rejeter toutes les soumissions à tout moment avant

l'attribution du contrat, sans engager sa responsabilité ou être tenu d'informer le ou les soumissionnaires concernés des motifs de sa décision. En outre, le PNUD n'est pas tenu d'attribuer le contrat à l'offre de prix la plus basse.

33.2 Le PNUD vérifiera également si les soumissionnaires figurent sur la liste récapitulative des personnes et entités liées à des organisations terroristes de l'ONU, la liste des fournisseurs suspendus ou radiés du registre des fournisseurs de la division des achats du Secrétariat des Nations Unies, la liste d'exclusion de l'ONU et toute autre liste pouvant être établie ou reconnue par la politique du PNUD en matière de sanction des fournisseurs, et rejettera immédiatement leurs soumissions le cas échéant. (Voir http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/procurement_protest/)

34. Critères d'attribution

Avant l'expiration de la période de validité des soumissions, le PNUD attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié et admissible dont la soumission sera considérée comme étant la plus conforme aux exigences du tableau des exigences et des spécifications techniques et qui proposera le pris le plus bas (voir FT, n° 32).

35. Droit de modification des exigences lors de l'attribution du contrat

Lors de l'attribution du contrat, le PNUD se réserve le droit de modifier la quantité des biens et/ou des services connexes dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

36. Signature du contrat

Sous quinze (15) jours à compter de la date de réception du contrat, le soumissionnaire retenu devra signer et dater le contrat et le retourner au PNUD.

Le fait pour le soumissionnaire retenu de ne pas se conformer aux exigences de la section F.3 de l'AO et à la présente disposition constituera un motif suffisant d'annulation de l'attribution du contrat et de perte de la garantie de soumission, le cas échéant. Dans ce cas, le PNUD pourra attribuer le contrat au soumissionnaire dont la soumission sera en deuxième position ou lancer un nouvel appel d'offres.

37. Garantie de bonne exécution

Si elle est requise, une garantie de bonne exécution possédant le montant et la forme prévus à la section 9 devra être fournie au plus tard à la date-limite indiquée dans la **fiche technique** (FT, n° 14), le cas échéant. Lorsqu'une garantie de bonne exécution sera requise, sa fourniture et la confirmation de son acceptation par le PNUD constitueront une condition préalable à l'entrée en vigueur du contrat qui sera signé entre le soumissionnaire retenu et le PNUD.

38. Garantie bancaire de restitution d'avance

Sauf lorsque les intérêts du PNUD l'exigent, le PNUD préfère ne pas verser d'avances sur les contrats (autrement dit, effectuer des paiements avant d'avoir obtenu le moindre résultat). Si le soumissionnaire demande une avance lors de la signature du contrat, si une telle demande est dûment acceptée par le PNUD et si ladite avance dépasse 20 % du prix total de la soumission ou la somme de USD 300.000, le PNUD obligera le soumissionnaire à fournir une garantie bancaire d'un montant identique à celui de l'avance. Une garantie bancaire de restitution d'avance devra être fournie sous la forme prévue dans la section 10.

39. Contestation des fournisseurs

La procédure de contestation mise à la disposition des fournisseurs par le PNUD permet aux personnes ou sociétés auxquelles un bon de commande ou un contrat n'a pas été attribué dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence de faire appel. Si un soumissionnaire estime ne pas avoir bénéficié d'un traitement équitable, le lien suivant fournit des informations supplémentaires concernant les procédures de contestation mises à la disposition des fournisseurs par le PNUD : http://www.undp.org/procurement/protest.shtml

Instructions destinées aux soumissionnaires

FICHE TECHNIQUE[2]

Les données suivantes concernant la fourniture de biens et services connexes complèteront les dispositions figurant dans les instructions destinées aux soumissionnaires. En cas de contradiction entre les instructions destinées aux soumissionnaires et la fiche technique, les dispositions de la fiche technique prévaudront.

N° de la FT.	Renvoi aux instructions	Données	Instructions/exigences particulières
1		**Titre du projet** : Amélioration de la Gouvernance Locale de l'Eau Potable en milieu rural » « Projet N° : 00076647 »	
2		Titre des biens/travaux requis : Travaux de Réhabilitation du SAEP **SOUGASS - gouvernorat de ZAGHOUAN**	
3		Pays :	Tunisie
4	C.13	Langue de la soumission	Français
5	C.20	Conditions relatives au dépôt d'une soumission au titre de certaines parties ou sous-parties de l'ensemble des exigences	Non applicable
6	C.20	Conditions relatives au dépôt d'une variante	Non autorisé
7	C.22	Une conférence préparatoire sera organisée le :	Non appliqué
8	C.21.1	Durée de validité des soumissions à compter de la date de dépôt	150 jours
9	B.9.5 C.15.4 b)	Garantie de soumission	Requise, **Montant : 2000 DT**
10	B.9.5	Types de garantie de soumission acceptables[3]	Garantie bancaire (voir le modèle de la section 8) : chèque certifié ou une caution bancaire

[2] *Tous les numéros de la FT sont cités à titre de références dans les instructions destinées aux soumissionnaires. Tous les numéros de la FT qui correspondent à des données ne peuvent faire l'objet d'aucune modification. Seules les informations figurant dans la 3ème colonne peuvent être modifiées par l'utilisateur. Si les informations sont sans objet, la 3ème colonne doit indiquer « sans objet » mais ne peut pas être supprimée.*

[3] *Les cautionnements ou autres instruments délivrés par des institutions financières n'ayant pas le statut de banque sont ceux que le PNUD préfère le moins. Sauf indication contraire, ils devront être considérés comme n'étant pas acceptés pas le PNUD.*

11	B.9.5 C.15.4 a)	Validité de la garantie de soumission	*150* jours à compter du dernier jour de dépôt des soumissions. Les garanties de soumission des soumissionnaires non retenus seront restituées.
12		Avance lors de la signature du contrat	Autorisée dans la limite de 20 % du contrat
13		Indemnité forfaitaire	Sera imposée aux conditions: Pourcentage du prix du contrat par:1% par semaine de retard au-delà d'une semaine de retard de la date limite des travaux. Nombre maximum de jours de retard permis: 70 jours (10 semaines) soit 10% de déduction maximum du prix des travaux tel que stipulé sur le contrat ou bon de commande. Une fois ce montant maximum atteint, l'acquéreur pourra considérer la résiliation du contrat ou bon de commande.
14	F.37	Garantie de bonne exécution	Requise, Montant : 10% du montant soumissionné sous forme de garantie bancaire ou chèque certifié ou lettre de crédit irrévocable, émise par une banque reconnue dans le pays de résidence de l'entité du PNUD-Tunisie, et dans la forme spécifiée dans les documents d'invitation à soumissionner
15	C.17 C.17.2	Devise privilégiée pour l'établissement des soumissions et méthode de conversion des devises	✓ Devise locale*(DT)* ***en Hors Taxe***
16	B.10.1	Date-limite de dépôt des demandes d'explication/questions	*7* jours avant la date de dépôt.
17	B.10.1	Coordonnées de la personne à qui adresser les demandes d'explication/questions[4]	Coordonnateur au sein du PNUD : l'unité achat du PNUD Adresse de courrier électronique :procurement.sap-tunisia@undp.org
18	B.11.1	Mode de diffusion des informations complémentaires à l'AO et des réponses/explications demandées	☐ Communication directe aux soumissionnaires ayant demandé des clarifications par courrier électronique et publication de toutes les modifications et/ou questions réponses sur les sites Web[5] *:* http://www.tn.undp.org/content/tunisia/fr/home/operations/procurement.html

[4] La personne à contacter et son adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignement sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer que de telles demandes auront été officiellement reçues.

[5] La publication sur le site Web sera complétée par la transmission de la communication directement aux offrants potentiels.

			http://www.onu-tn.org/Appels-offres/ http://procurement-notices.undp.org/
19	D.23.3	Nombre de copies de la soumission qui doivent être fournies	Original :[*01*] Copies : [*01*]
20	D.23.1 b) D.23.2 D.24	Adresse de dépôt des soumissions	**41 bis, impasse Louis Braille – Avenue Louis Braille – Cité El Khadhra – 1003 Tunis, Tunisie.** Tel : (216) 71 904 011Fax : (216) 71 900 668
21	C.21.1 D.24	Date-limite de dépôt des soumissions	**Date : Lundi 13 octobre 2014** **Heure : *17h00***
22	D.23.2	Modalités de dépôt des soumissions	Messager/remise en main propre (par courrier ou par porteur)
23	D.23.2 D.26	Conditions et procédures applicables au dépôt et à l'ouverture électroniques des soumissions, si cela est autorisé	*Non applicable*
24	D.23.1 c)	Date, heure et lieu d'ouverture des soumissions	Non applicable
25		Méthode d'évaluation devant être utilisée pour la sélection de la soumission la plus conforme aux exigences	L'offre moins disant des soumissionnaires techniquement qualifiés/conformes
26	C.15.1	Documents requis qui doivent être fournis pour établir l'admissibilité des soumissionnaires (sous la forme de « copies certifiées conformes » uniquement)	La liste des actionnaires et autres entités ayant des intérêts financiers dans la société et détenant au moins 5 % des actions ou autres participations, ou l'équivalent si le soumissionnaire n'est pas une société ; - Une attestation d'immatriculation/de paiement délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège - Un certificat d'immatriculation de l'entreprise, ainsi que les statuts ou tout document équivalent si le soumissionnaire n'est pas une société - Les documents d'enregistrement de la raison sociale, le cas échéant

27		Autres documents devant être fournis pour établir l'admissibilité du soumissionnaire	✓ Une déclaration sur l'honneur de non-faillite faite dûment signée et légalisée. ✓ Une attestation d'affiliation à la sécurité sociale. ✓ Une attestation justifiant que le soumissionnaire est en règle à l'égard de la Direction des Impôts valable à la date limite de réception des offres ✓ Une copie de cahier des charges justifiant l'activité de l'entreprise type **[VRD 1 (B1 ou plus)]**
28	C.15	Structure de la soumission technique et liste des documents à fournir	*Un mémoire technique dont la consistance est défini ci-dessous. Les soumissionnaires joindront obligatoirement à leurs offres un mémoire technique qui comportera les pièces suivantes :* *a) CPT signé, paraphé et tamponné sur l'origine.* *b) Une liste signée et tamponnée résumant l'expérience dans les travaux de complexité similaire : L'entreprise doit avoir au moins 2 travaux de création ou réhabilitation de projet d'alimentation en eau potable et /ou d'aménagement des périmètres irrigués (joindre tout justificatif utile : PV de réception ou attestation de bonne exécution…..(Tableau ; section 3a)* *c) Une liste signée et tamponnée du personnel à affecter au projet avec leurs attributions. Les justificatifs à produire sont des diplômes + contrat de travail + CV (signé par la personne concernée) valable pour le personnel qualifié (chef de projet et chef chantier. Avec 2 ans d'expériences au minimum (Tableau ; section 3a)* *d) Une liste signée et tamponnée des moyens matériels (selon liste fournie) avec justificatifs nécessaires à mettre en œuvre pour l'exécution des travaux (Tableau ; section 3a). Les justificatifs à produire sont :* *-matériel roulant : cartes grises ou contrats de locations avec cartes grises* *-autres matériels : facture d'achat ou engagement sur l'honneur ferme signé et tamponné.* *e) la documentation technique **(Catalogues)** paraphée sur l'origine et les caractéristiques de toutes les fournitures et pièces spéciales à employer dans l'exécution et l'équipement des ouvrages, y compris spécifications techniques et catalogues.* - *Le matériel proposé (appareillage en particulier) sera accepté s'il est conforme au cahier de prescriptions techniques. La documentation technique concerne essentiellement :* - *Les conduites et les pièces spéciales (tuyaux en PEhd, Té, Manchons électro soudables types longs,…)* - *Les Compteurs Classe B, type à vitesse horizontales et verticales (DN 80 et plus).* - *Les Ventouses DN 60 (bride et gorge DN 60 mm).* - *Les Vannes à joints élastomères et passage direct* - *Les Joints de démontage en acier galvanisé*
29	C.15.2	Date-limite prévue pour l'entrée	*Novembre 2014*

		en vigueur du contrat	
30	C.15.2	Durée maximum prévue du contrat	Délai d'exécution des travaux 4 mois de la date de signature du contrat.
31		Le PNUD attribuera le contrat à :	Un seul soumissionnaire
32	F.34	Critères d'attribution du contrat et d'évaluation des soumissions	**Critères d'attribution** Respect des exigences suivantes en matière de qualification : **Critères d'évaluation des soumissions**[6] ✓ Nombre minimum de projets similaires entrepris au cours des 8 dernières années *: **DEUX*** ✓ Parfaite conformité de la soumission aux exigences techniques ✓ Garantie des pièces et des services pour une période **minimum d'un an** après l'achèvement des travaux et réception provisoire *;* ✓ Adéquation du calendrier d'exécution au calendrier du projet ; ✓ Qualifications de tous les autres membres du personnel devant être affectés à l'exécution du contrat
33	E.29	Mesures de vérification	✓ Vérification de la précision, de l'exactitude et de l'authenticité des informations fournies par un soumissionnaire dans les documents juridiques, techniques et financiers soumis ; ✓ Validation du degré de conformité aux exigences de l'AO et aux critères d'évaluation au regard de ce qui a été constaté à ce stade par l'équipe d'évaluation ; ✓ Demandes de renseignements et la vérification des références auprès d'autres clients antérieurs s'agissant de la qualité des prestations fournies dans le cadre de contrats en cours ou achevés ; ✓ Préciser les contacts (téléphone et adresse mail) pour la vérification de ces références
34		Conditions d'entrée en vigueur du contrat	Réception par le PNUD de la garantie de bonne exécution
35		Autres informations relatives à	

[6] *Veuillez vous assurer de leur conformité au contenu des spécifications techniques.*

		l'AO[7]	*Non applicable*

NB : dans le cas où un groupement d'entreprises soumettra une offre, il est à noter que :

- **Le groupement d'entreprises doit désigner un chef de fil qui sera le vis-à-vis du PNUD et signataire du contrat. Une procuration signée légalisée de la part de toutes les entreprises appartenant à ce groupement devra être fournie avec le dossier administratif.**
- **Chaque entreprise du groupement doit présenter un dossier administratif à part contenant les pièces définies dans les FT N° 26 et 27 de ce tableau.**

▪ **Le groupement est considéré agréé si l'entreprise tête de file possède l'agrément demandé. L'expérience et les moyens humains et matériels du groupement seront acceptés et conformes si l'ensemble des expériences et moyens humains et matériels des entreprises qui lui appartient répondent d'une façon cumulative et additionnelle aux conditions de cet appel d'offre**

[7] *Lorsque les informations sont disponibles sur le Web, il est possible de ne fournir qu'un simple URL permettant d'y accéder.*

SECTION 3A : TABLEAU DES EXIGENCES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Nom du soumissionnaire : …….		
Réhabilitation du SAEP de : SOUGHASS		
Article/Equipement/Service	**Description des équipements demandés**	**Description des Equipements par le Soumissionnaire**
Expérience dans les travaux de complexité similaire durant les 8 dernières années	**02 projets similaires d'eau potable ou d'irrigation (joindre tout justificatif utile : PV de réception signé**	
Moyens humains		
Moyens humains **Le soumissionnaire affectera le personnel suivant pour la réalisation des prestations. Pour chacun des membres proposés :** **- CV détaillé et signé** **- Copie des Diplômes obtenus et de toute pièce attestant la spécialisation requise.**	**01 chef de projet ayant un diplôme de technicien supérieur au minimum et ayant une expérience minimale de 02 ans**	
	01 chef de chantier ayant une expérience minimale de 02ans	
Moyens matériels		
Moyens matériels - **Matériel roulant : L'entreprise doit justifier sa propriété en présentant les carte grises ou bien un contrat le location du matériel + cartes grises** - **Autre matériels : Le soumissionnaire doit disposer du matériel en justifiant sa propriété par la présentation de factures d'achats ou son engagement à les acquérir (facture(s) Pro format). A défaut son offre sera rejetée.**	**01 tractopelle**	
	01 matériel d'électro-soudage	
	01 matériel d'essai	
	01 tracteur + remorque +citerne	

Section 3b : services connexes

Outre le tableau des exigences qui précède, les soumissionnaires doivent tenir compte des exigences, conditions et services connexes supplémentaires suivants qui se rapportent à la satisfaction des exigences :

Conditions de paiement *(avance maximum de 20% du prix total, conformément à la politique du PNUD)*	✓ Autres *:* L'entreprise peut demander une avance de 20% du montant du contrat en contrepartie d'une garantie bancaire non limité par le temps (Caution d'avance) et sous condition d'acceptation du PNUD. ✓ *La modalité de paiement sera sous forme de décompte mensuel selon l'avancement des travaux et ce après réception de l'approbation du CRDA de ZAGHOUAN*
Conditions de versement du paiement	✓ Réalisation des travaux ✓ Approbation du CRDA ✓ Vérification de l'unité de gestion du projet
Services après-vente requis	✓ Autres *: réception définitive 6 mois après la réception provisoire des travaux.*
Tous les documents, y compris les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés dans la langue suivante :	✓ Français
Variation des quantités	L'exécution des travaux peut entraîner une variation dans la masse des travaux telle qu'elle est initialement prévue dans le marché. L'Entrepreneur ne pourra prétendre à ce titre à aucune indemnité ni aucune prolongation des délais tant que cette modification n'engendre pas une variation de vingt pour cent (20%) en plus ou en moins du montant initial du marché. Toute variation dans la masse et quantité des travaux ne sera permise qu'après autorisation du PNUD et fera l'objet d'un amendement du Contrat

Section 4 : formulaire de soumission[8]

(Ceci doit être écrit le papier à en-tête du soumissionnaire. Sous réserve des espaces prévus à cet effet, aucune modification ne peut être apporté au présent modèle.)

[Insérez le lieu et la date]
A : *L'attention du Coordonateur Résident*

Chère Madame/Cher Monsieur,

La société soussignée propose par les présentes de fournir les biens et services connexes requis pour [*insérez le titre des biens et services requis aux termes de l'AO*] conformément à votre appel d'offres en date du [*insérez la date*]. Nous déposons par les présentes notre soumission qui inclut la soumission technique et le barème de prix.

Par les présentes, nous déclarons ce qui suit :

a) toutes les informations et déclarations indiquées dans la présente soumission sont exactes et nous reconnaissons que toute fausse déclaration y figurant pourra conduire à notre élimination ;
b) nous ne figurons actuellement pas sur la liste des fournisseurs radiés ou suspendus de l'ONU ou sur toute autre liste d'autres organismes de l'ONU et nous ne sommes liés à aucune société ou personne figurant sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU ;
c) nous ne faisons l'objet d'aucune procédure de faillite et ne sommes partie à aucune procédure en cours ou action en justice susceptible de compromettre la continuité de notre activité ; et
d) nous n'employons et ne prévoyons d'employer aucune personne qui est employée ou qui a été récemment employée par l'ONU ou le PNUD.

Nous confirmons que nous avons lu, compris et que nous acceptons sans réserve par les présentes le tableau des exigences et spécifications techniques qui décrit les devoirs et responsabilités qui nous incombent aux termes de l'AO, ainsi que les conditions générales du contrat type du PNUD pour le présent AO.

Nous nous engageons à nous conformer à la présente soumission pour *[insérez la durée de validité indiquée dans la fiche technique]*.

Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée, à entamer la fourniture des biens et des services connexes au plus tard à la date indiquée dans la fiche technique.

Nous comprenons et reconnaissons pleinement que le PNUD n'est pas tenu d'accepter la présente soumission, que nous supporterons l'ensemble des coûts liés à sa préparation et à son dépôt et que le PNUD ne sera pas responsable ou redevable desdits coûts, quel que soit le déroulement ou le résultat de l'évaluation.

---

[8]*Le contenu du présent formulaire ne peut faire l'objet d'aucune suppression ou modification. Toute suppression ou modification du contenu du présent formulaire pourra entraîner le rejet de la soumission.*

Cordialement,

Signature autorisée[*en entier avec les initiales*] :_____
Nom et fonction du signataire :_____
Nom de la société :_____
Coordonnées :_____

[le cas échéant, veuillez apposer le cachet de votre société sur la présente lettre]

Section 5 : Documents établissant l'admissibilité et les qualifications du soumissionnaire

Formulaire des informations relatives au soumissionnaire[9]

Date :*[insérez la date (jour, mois, année) de la soumission*]
AO n°:
Page n°_____

1. Dénomination sociale du soumissionnaire *[insérez la dénomination sociale du soumissionnaire]*		
2. En cas de coentreprise, dénomination sociale de chaque partie : *[insérez la dénomination sociale de chaque partie composant la coentreprise]*		
3. Pays d'immatriculation/d'activité effectif(s) ou prévu(s) : *[insérez le pays d'immatriculation effectif ou prévu]*		
4. Année d'immatriculation dans son lieu d'implantation : *[insérez l'année d'immatriculation du soumissionnaire]*		
5. Pays d'activité	6. Nombre d'employés dans chaque pays	7. Années d'activité dans chaque pays
8. Adresse(s) légale(s) dans le(s) pays d'immatriculation/d'activité : *[insérez l'adresse légale du soumissionnaire dans le pays d'immatriculation]*		
9. Valeur et description des trois (3) contrats les plus importants au cours des cinq (5) années :		
10. Cote de crédit la plus récente (note et source, le cas échéant) :		
11. Brève description des antécédents en matière de contentieux (litiges, arbitrages, réclamations, etc.), en indiquant la situation actuelle et les résultats, s'ils sont déjà réglés :		
12. Informations relatives au représentant autorisé du soumissionnaire Nom : *[insérez le nom du représentant autorisé]* Adresse : *[insérez l'adresse du représentant autorisé]* Numéros de téléphone/fax : *[insérez les numéros de téléphone/fax du représentant autorisé]* Adresse électronique : *[insérez l'adresse électronique du représentant autorisé]*		
13. Figurez-vous sur la liste 1267.1989 du PNUD ou sur la liste d'exclusion de l'ONU ? (O / N)		
14. Des copies des documents originaux suivants sont jointes aux présentes : tous les documents d'admissibilité requis aux termes de la fiche technique s'il s'agit d'une coentreprise/d'un consortium, le protocole d'entente/accord ou la lettre d'intention relative à la constitution de la coentreprise/du consortium ou l'immatriculation de la coentreprise/du consortium, si elle/il est immatriculé(e) s'il s'agit d'une entreprise publique ou d'une entité détenue/contrôlée par un gouvernement, les documents attestant de son autonomie juridique et financière et de sa conformité au droit commercial		

[9]*Le soumissionnaire doit remplir le présent formulaire conformément aux instructions. Sous réserve de la fourniture d'informations supplémentaires, aucune modification de son format ne sera autorisée et aucun formulaire de substitution ne sera accepté.*

Formulaire des informations relatives aux membres d'une coentreprise (si elle est immatriculée)[10]

Date :*[insérez la date (jour, mois, année) de la soumission*]
AO n°:*[insérez le numéro de l'appel d'offres]*
Page n°_____

<table>
<tr><td colspan="3">1. Dénomination sociale du soumissionnaire :[insérez la dénomination sociale du soumissionnaire]</td></tr>
<tr><td colspan="3">2. Dénomination sociale du membre de la coentreprise :[insérez la dénomination sociale du membre de la coentreprise]</td></tr>
<tr><td colspan="3">3. Pays d'immatriculation du membre de la coentreprise :[insérez le pays d'immatriculation du membre de la coentreprise]</td></tr>
<tr><td colspan="3">4. Année d'immatriculation :[insérez l'année d'immatriculation du membre]</td></tr>
<tr><td>5. Pays d'activité</td><td>6. Nombre d'employés dans chaque pays</td><td>7. Années d'activité dans chaque pays</td></tr>
<tr><td colspan="3">8. Adresse(s) légale(s) dans le(s) pays d'immatriculation/d'activité : [insérez l'adresse légale du membre dans le pays d'immatriculation]</td></tr>
<tr><td colspan="3">9. Valeur et description des trois (3) contrats les plus importants au cours des cinq (5) années :</td></tr>
<tr><td colspan="3">10. Cote de crédit la plus récente (le cas échéant) :</td></tr>
<tr><td colspan="3">11. Brève description des antécédents en matière de contentieux (litiges, arbitrages, réclamations, etc.), en indiquant la situation actuelle et les résultats, s'ils sont déjà réglés :</td></tr>
<tr><td colspan="3">13. Informations relatives au représentant autorisé du membre de la coentreprise

Nom : [insérez le nom du représentant autorisé du membre de la coentreprise]
Adresse : [insérez l'adresse du représentant autorisé du membre de la coentreprise]
Numéros de téléphone/fax : [insérez les numéros de téléphone/fax du représentant autorisé du membre de la coentreprise]
Adresse électronique : [insérez l'adresse électronique du représentant autorisé du membre de la coentreprise]</td></tr>
<tr><td colspan="3">14. Des copies des documents originaux suivants sont jointes aux présentes :[cochez les cases correspondant aux documents originaux joints]

☐tous les documents d'admissibilité requis aux termes de la fiche technique
☐les statuts ou l'immatriculation de la société mentionnée au 2.
☐s'il s'agit d'une entité détenue par un gouvernement, les documents attestant de son autonomie juridique et financière et de sa conformité au droit commercial.</td></tr>
</table>

[10]*Le soumissionnaire doit remplir le présent formulaire conformément aux instructions. Sous réserve de la fourniture d'informations supplémentaires, aucune modification de son format ne sera autorisée et aucun formulaire de substitution ne sera accepté.*

Section 6 : formulaire de soumission technique[11]

Réhabilitation du système d'alimentation d'eau potable : Localité : SOUGHASSS– Gouvernorat de ZAGHOUAN

Nom de l'organisation/la société soumissionnaire :	
Pays d'immatriculation :	
Nom de la personne à contacter au titre de la présente soumission :	
Adresse :	
Téléphone/fax :	
Courrier électronique :	

SECTION 1 : EXPERTISE DE LA SOCIETE/ORGANISATION

Cette section doit expliquer de manière exhaustive les ressources du soumissionnaire s'agissant du personnel et des installations nécessaires à la satisfaction des exigences.

1.1 Brève description du soumissionnaire en tant qu'entité. Fournissez une brève description de l'organisation/de la société soumissionnaire, ses mandats légaux/activités commerciales autorisées, l'année et le pays de constitution et le budget annuel approximatif, etc. Mentionnez sa réputation, tout antécédent en matière de contentieux et d'arbitrage auquel l'organisation/la société a été mêlée et qui pourrait compromettre ou affecter la fourniture de biens et/ou des services connexes, en indiquant l'état/le résultat desdits contentieux/arbitrages.

1.2. Capacité financière. Sur la base des états financiers vérifiés les plus récents (état des résultats et bilan) décrivez la capacité financière (liquidité, lignes de crédits stand-by, etc.) du soumissionnaire à s'engager dans le contrat. Incluez toute cote de crédit, notation professionnelle, etc.

1.3. Réalisations et expérience. Fournissez les informations suivantes concernant votre expérience au cours des cinq (5) dernières années au minimum qui est liée ou utile à celle que le présent contrat requiert.

Nom du projet	Client	Valeur du contrat	Période d'activité	Types d'activités entreprises	Etat ou date d'achèvement	Coordonnées des références (nom, téléphone, courrier électronique)

[11] *Les soumissions techniques qui ne respecteront pas le présent format pourront être rejetées.*

SECTION 2 –PRESTATIONS A FOURNIR, SPECIFICATIONS TECHNIQUES, ET SERVICES CONNEXES

La présente section doit démontrer la prise en compte par le soumissionnaire des spécifications en identifiant les différents composants proposés, en répondant aux exigences, telles qu'indiquées, point par point, en fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles proposées, et en démontrant comment la soumission respecte ou dépasse les spécifications.

2.1. Prestations à fournir. Veuillez fournir une description détaillée des biens devant être fournis, en indiquant clairement la façon dont ils respectent les spécifications techniques de l'AO (voir le tableau ci-dessous) ; décrivez la manière dont l'organisation/la société fournira les biens et services connexes en gardant à l'esprit leur adéquation nécessaire aux conditions locales et à l'environnement du projet.

N° d'article	Description/ Spécification des biens	Source/ fabricant	Pays d'origine	Quantité	Certificat de qualité / Licences d'exportation, etc. (indiquez ce qui est applicable et ce qui est joint)

Un document justificatif contenant tous les détails utiles peut être annexé à la présente section.

2.2. Mécanismes d'assurance de la qualité technique. La soumission doit également inclure des informations sur les mécanismes de vérification interne du soumissionnaire en matière d'assurance de la qualité technique, l'ensemble des certificats qualité, licences d'exportation et autres documents appropriés attestant de la supériorité de la qualité des biens et technologies devant être fournis.

2.3. Informations et contrôle. Veuillez fournir une brève description des mécanismes proposés au titre du présent projet pour informer le PNUD et les partenaires, y compris un calendrier de présentation de rapports.

2.4. Sous-traitance. Indiquez si des travaux seront sous-traités, à qui, quel pourcentage des travaux est concerné, les raisons sous-jacentes et les rôles des sous-traitants proposés. Une attention particulière doit être accordée à la description précise du rôle de chaque entité et de la manière dont tous les intervenants fonctionneront en tant qu'équipe.

2.5. Risques / mesures d'atténuation. Veuillez décrire les risques potentiels qui sont liés à la mise en œuvre du présent projet et qui peuvent avoir un effet sur l'obtention et la réalisation en temps voulu des résultats attendus, ainsi que sur leur qualité. Décrivez les mesures qui seront mises en place pour atténuer ces risques.

2.6 Calendriers d'exécution. Le soumissionnaire doit fournir un diagramme de Gantt ou un échéancier de projet indiquant le déroulement détaillé des activités qui seront entreprises et leur chronologie respective.

2.7. Partenariats (Optionnel).Expliquez tout partenariat avec des organisations locales, internationales ou autres qui est prévu pour la réalisation du projet. Une attention particulière doit être accordée à la description précise du rôle de chaque entité et de la manière dont tous les intervenants fonctionneront en tant qu'équipe. Nous vous incitons à fournir des lettres d'engagement émanant des partenaires et à indiquer si certains ou tous ont déjà travaillé ensemble de manière satisfaisante dans le cadre de projets antérieurs.

2.8. Stratégie de lutte contre la corruption (Optionnel). Définissez la stratégie de lutte contre la corruption qui sera appliquée dans le cadre du présent projet pour empêcher le détournement de fonds. Décrivez les contrôles financiers qui seront mis en place.

2.9 Déclaration d'information complète.Ceci a pour objet d'indiquer tout conflit d'intérêts potentiel, conformément à la définition correspondante figurant dans la section 4 du présent document, le cas échéant.

2.10 Autre.Toute autre observation ou information concernant la soumission et sa mise en œuvre.

SECTION 3 : PERSONNEL

3.1 Structure de direction. Décrivez la méthode de direction générale en ce qui concerne la planification et l'exécution du contrat. Incluez un organigramme au titre de la gestion du contrat, s'il vous est attribué.

3.2 Répartition des heures du personnel. Fournissez un tableau décrivant les activités de chaque membre du personnel participant à l'exécution du contrat. Si l'expertise des membres du personnel est essentielle au succès du contrat, le PNUD n'autorisera aucun remplacement des membres du personnel dont les qualifications auront été examinées et acceptées au cours de l'évaluation de la soumission. (Si le remplacement desdits membres du personnel est inévitable, leur remplacement sera soumis à l'approbation du PNUD. Aucune augmentation des coûts ne sera prise en compte du fait d'un remplacement).

3.3 Qualifications du personnel clé. Fournissez les CV des membres du personnel clé (chef d'équipe, personnel de direction et d'encadrement) qui participeront à la réalisation du présent projet. Les CV doivent démontrer les qualifications des intéressés dans des domaines d'expertise utiles au contrat. Veuillez utiliser le format de présentation ci-dessous :

Nom :		
Rôle dans le cadre de l'exécution du contrat :		
Nationalité :		
Coordonnées :		
Pays d'acquisition de l'expérience professionnelle utile :		
Connaissances linguistiques :		
Formation et autres qualifications :		
Résumé de l'expérience :		
Expérience utile (à partir de la plus récente) :		
Période : du ___ au ___	**Nom de l'activité/du projet/de l'organisation de financement**	**Fonctions et activités entreprises/description du rôle effectif :**
Par ex., de juin 2010 à janvier 2011		
Etc.		
Etc.		
Références (au minimum 3) :	*Nom* *Fonctions* *Organisation* *Coordonnées : adresse, téléphone, courrier électronique, etc.*	
Déclaration : Je confirme mon intention d'exercer les fonctions indiquées et ma disponibilité actuelle pour les assumer pour la durée du contrat envisagé. J'ai conscience que toute déclaration volontairement inexacte de ma part peut entraîner mon élimination avant ou pendant mon engagement. _____ _____ Signature du chef/membre de l'équipe Date de signature		

Section 7 : Formulaire de barème de prix[12]

Le soumissionnaire doit établir le barème de prix de la manière indiquée dans les instructions destinées aux soumissionnaires.

Le barème de prix doit contenir la composition détaillée des coûts de l'ensemble des biens et services connexes devant être fournis, du prix unitaire aux prix des lots. Des chiffres séparés doivent être fournis pour chaque regroupement ou catégorie fonctionnel, le cas échéant.

Toute estimation de frais remboursables, tels que les déplacements d'experts et les débours, doit être indiquée séparément.

Le format de présentation indiqué dans les pages qui suivent est proposé à titre de guide pour l'établissement du barème de prix. Ce format de présentation inclut des dépenses spécifiques qui ne sont pas nécessairement requises ou applicables mais qui sont indiquées à titre d'exemples.

A. **Compositions des coûts par élément de coût :**

Les soumissionnaires doivent fournir la composition des coûts au titre des prix indiqués ci-dessus pour chaque produit livrable à l'aide du format de présentation qui suit. Le PNUD utilisera la composition des coûts dans le cadre de l'évaluation du caractère raisonnable du prix, ainsi que pour le calcul du prix si les parties conviennent de la fourniture de biens et/ou de services conne.

[12] *Le contenu du présent formulaire ne peut faire l'objet d'aucune suppression ou modification. Toute suppression ou modification du contenu du présent formulaire pourra entraîner le rejet de la soumission.*

TITRE I	Fourniture et transport de conduites et pièces spéciales				
N° prix	Définition des prix et prix unitaires (HTVA)en Dinars et en toutes lettres	Unité	Quantité	Prix en Dinars et en chiffres	
				PU. HTVA	PT HTVA(1)
Série I.	La fourniture et transport de tuyaux et raccords ainsi que les pièces en PEHD du parc usine, y compris toutes les sujétions de stockage, chargement, déchargement, gardiennage. Ces prix comprennent les pièces en lignes nécessaires (coudes, manchons électro soudables type longs, té, cônes, bouchons, réductions,…). Ils s'appliquent au mètre linéaire livré à pied d'œuvre et accepté par l'Administration, ainsi que toutes les sujétions non indiquées. La fourniture des tuyaux en polyéthylène haute densité conformément aux normes internationales ISO et à la marque NFT.				
	TUYAUX				
	Fourniture de :				
I.1	Tuyaux en PEHD DE 90, PN10 y compris manchons électro soudables type long				
	Le mètre linéaire ……	ml	3200		
I.2	Tuyaux en PEHD DE 63, PN10 y compris manchons électro soudables type long				
	Le mètre linéaire ……	ml	1000		
	PIECES SPECIALES ET RACCORDS POUR OUVRAGES COURANTS				
I.3	Collet à souder en PEHD DE 160 avec bride mobile en A.G DN150 PN10				
	y compris manchons électro soudables PN 10 L'unité: ……..……..	u	2		
I.4	Collet à souder en PEHD DE 110 avec bride mobile en A.G DN100 PN10				
	y compris manchons électro soudables PN 10 L'unité: ……..……..	u	4		
I.5	Collet à souder en PEHD DE 90 avec bride mobile en A.G DN80 PN10				
	y compris manchons électro soudables PN 10	u	25		
	L'unité: ……..……..				
1.6	Té en PE taraudé DE 160/2''/160 y compris manchons électro soudables PN 10				
	L'unité ……	u	9		
1.7	Té en PE DE 110/90/110 y compris manchons électro soudables PN 10				
	L'unité ……	u	1		
1.8	Té en PE taraudé DE 110/2''/110 y compris manchons électro soudables PN 10				
	L'unité ……	u	1		

1.9	Té en PE taraudé DE 90/2''/90 y compris manchons électro soudables PN 10					
	L'unité ……	u	52			
1.10	Té en PE DE 90/90/90 y compris manchons électro soudables PN 10					
	L'unité ……	u	1			
1.11	Coude ¼ en PE DE 90 y compris manchons électro soudables PN 10					
	L'unité ……	u	3			
1.12	Coude ¼ taraudé en PE DE 25x3/4''					
	L'unité ……	u	7			
1.13	Manchon fileté mâle PE DE 25x ¾'' PN10					
	L'unité ……	u	358			
1.14	Manchon fileté mâle PE DE 63x 2'' PN10					
	L'unité ……	u	123			
1.15	Mamelon DE ¾'' PN10					
	L'unité ……	u	358			
1.16	Bouchon d'extrémité PE DE 40 PN10					
	L'unité ……	u	123			
1.17	Collier de prise PE DE 160x 3/4'' PN10					
	L'unité ……	u	2			
1.18	Collier de prise PE DE 110x 3/4'' PN10					
	L'unité ……	u	1			
1.19	Collier de prise PE DE 90x 3/4'' PN10					
	L'unité ……	u	4			
1.20	Collier de prise PE DE 40x 1''1/4 PN10					
	L'unité ……	u	62			
1.21	Mamelon réduit DE 2''/ (1''1/4) PN10					
	L'unité ……	u	62			
1.22	Mamelon DE 2''PN10					
	L'unité ……	u	62			
I.23	Té en fonte à 3 brides DN 150/60/150					
	L'unité: ……..……	u	1			
I.24	Té en fonte à 3 brides DN 100/80/100					
	L'unité: ……..	u	1			
I.25	Té en fonte à 3 brides DN 100/60/100					
	L'unité: ……..…	u	1			
I.26	Té en fonte à 3 brides DN 80/60/80					
	L'unité: ……..…….	u	7			
I.27	Plaque pleine en acier galvanisé DN 80					
	L'unité: ……..…….	u	4			

I.28	Joint de démontage auto buté DN 100 PN10					
	L'unité: ……	u	1			
I.29	Joint de démontage auto buté DN 80 PN10					
	L'unité: ……	u	2			
I.30	Robinet vanne en fonte DN 100 à joint en élastomère PMS 10					
	L'unité: ……	u	1			
I.31	Robinet vanne en fonte DN 80 à joint en élastomère PMS 10					
	L'unité: ……	u	3			
1.32	Robinet vanne en fonte DN 65 à joint en élastomère PMS 10					
	L'unité: ……	u	4			
1.33	Robinet vanne en PVC DN 2'' taraudé PMS 10					
	L'unité: ……	u	62			
1.34	Robinet vanne de garde inviolable DN 15/21 taraudé PMS 10					
	L'unité: ……	u	358			
1.35	Robinet vanne sphérique DN 15/21 taraudé PMS 10					
	L'unité: ……	u	358			
I.36	Manchette en fonte bridée DN 150 L= 0.75m					
	L'unité: ……	u	2			
I.37	Manchette en fonte bridée DN 100 L= 0.75m					
	L'unité: ……	u	4			
I.38	Manchette en fonte bridée DN 100 L= 0.50m					
	L'unité: ……	u	1			
1.39	Manchette en fonte bridée DN 80 L= 0.75m					
	L'unité: ……	u	17			
I.40	ventouse à double effet en fonte DN 60 PN10					
	L'unité: ……	u	4			
I.41	Compteur à vitesse type Woltman classe B DN 150 PN16					
	L'unité: ……	u	1			
I.42	Compteur à vitesse type Woltman classe B DN 80 PN16					
	L'unité: ……	u	4			
I.43	Compteur à vitesse type Woltman classe B DN 60 PN16					
	L'unité: ……	u	1			
I.44	Compteur volumétrique DN 15/21 PN10					
	L'unité: ……	u	358			

1.45	Robinet à flotteur type compensé DN 100				
	L'unité ……	u	1		
1.46	Robinet à flotteur type compensé DN 80				
	L'unité ……	u	1		
1.47	Robinet de prise DN 2''				
	L'unité ……	u	62		
1.48	Robinet de prise DN 15/21				
	L'unité ……	u	7		
1.49	Bouche à clé en fonte complet aves deux clés collectifs				
	L'unité ……	u	69		

TITRE II	Travaux de pose de conduits et de génie civil				
N° prix	**Définition des prix et prix unitaires (HTVA) en Dinars et en toutes lettres**	**Unité**	**Quantité**	**PU. HTVA**	**PT HTVA(1)**
Série II	**Terrassement** Les travaux de terrassement seront exécutés à toutes profondeurs et dans toutes natures de terrain y compris le rochet et épuisement de l'eau s'il y a lieu. Ils comprennent l'emploi de la pointe et de la masse si c'est nécessaire, les étaiements ou les épuisements. S'il y a lieu, le dressement des parois et des fonds des fouilles, l'élargissement en pattes d'éléphant, tous les lets de pelles, chargement, transport, déchargement, mise en cavalier, épandage et compactage sur les parties à remblayer dans l'emprise du chantier, les délais excédentaires n'ayant pas leur utilisation en remblais sur le chantier, étant évacué aux décharges publiques à toutes distances à la charge de l'entrepreneur. reprise du levé topographique et préparation du dossier complet du projet. Les parties des fouilles non occupées par les ouvrages en fondation seront pilonnées par couches de 0,20 m d'épaisseur à la charge de l'entrepreneur. La largeur de fouille est de 0,5 m pour simple conduite et de 1,00 m pour double conduite.				
II.1	Terrassement exécuté à la main ou aux engins mécaniques en toutes natures de terrain y compris le remblayage de tranchée et toutes sujétions. Ce prix comprend le piquetage de la conduite, l'ouverture de la tranchée à la largeur et à la profondeur voulue, la mise en cordon des déblais le long de la tranchée, les étaiements éventuels, l'exécution des sur-largeurs ou sur profondeurs nécessitées par la confection éventuelle des niches ou saillies au droit des joints et toutes sujétions. Ils comprennent en outre, toutes les sujétions de rencontre de canalisations d'égouts, de câbles électriques ou téléphoniques, de rencontre de maçonnerie, de blindage éventuel des fouilles etc., et toutes sujétions. Aussi le remblayage de tranchée exécuté à la main ou aux engins mécaniques au-dessus du remblai du calage avec les déblais excavés y compris la mise en cavaliers de ces déblais à toutes distances, y compris toutes sujétions notamment le damage dans le cas des traversés de routes ou d'agglomérations et la réfection des chassés empierrés ou en tuf, non compris le remblai de calage compté avec la pose des conduites. Le prix unitaire sera rémunéré au mètre linéaire				
	Le mètre linéaire ……..	ml	4200		
II.2	**Pose, rinçage, essai et désinfection par le chlore de conduites et pièces spéciales des ouvrages y compris buté nécessaire.** Les prix de cette série comprenant la mise en place en tranché ouverte des tuyaux en acier galvanisé ou en polyéthylène haute densité avec raccords électro soudables et pièces spéciales dont la pose est forfaitaire avec le mètre linéaire de conduite posée, l'exécution des joints ainsi que l'électro soudage pour les tuyaux en polyéthylène, la mise en place du remblai de calage , la coupe des tuyaux, la fourniture des accessoires pour l'exécution des travaux tels que joints pour brides. Ces prix tiennent compte également des essais de pression et d'étanchéité de la conduite, ainsi le rinçage, la désinfection suivant les normes, et de la mise en œuvre des bétons pour les butées si nécessaires et de toutes les sujétions relatives à ces travaux, il s'applique au mètre linéaire posé.				
II.2.1	Fourniture, transport et pose de sable pour les tronçons argileux, rocheux ou tufeux et les traversées de chaussés y compris prélèvement et transport de matériaux sur chantier.				
	Le mètre cube……..	m3	300		
II.2.2	**Pose de conduite en PEHD, appareillages et pièces spéciales au mètre linéaire réellement posé**				
II.2.3.1	Tuyaux en PEHD DE 90, PN10 y compris manchons électro soudables type long				
	Le mètre linéaire: …….	ml	3200		

II.3	**Exécution d'ouvrages courants** Les prix de cette série rémunèrent la construction complète des ouvrages courants selon plans et suivant l'encombrement des pièces joints dans le dossier d'appel d'offres et suivant les dimensions et montage des pièces. Ils comprennent notamment: - Tous les travaux de terrassement dans les terrains de toute nature, - La démolition des chaussées et maçonnerie en place et l'évacuation des produits de démolition à la décharge désignée par le maître de l'ouvrage, - L'étrésillonnement, l'étaiement, l'ancrage des boisages éventuels. - Le règlement et la mise en place éventuelle des gravillons de fond de fouille, - L'assèchement des fouilles et toutes les sujétions liées à cette opération, - Implantation du terrain travaux topographiques. - La fourniture et la mise en œuvre des matériaux nécessaires à la réalisation complète de ces ouvrages, aciers, mise en œuvre éventuelle de ciments spéciaux type CPA 45 ou équivalent, - Le montage de toutes les pièces spéciales et robinetteries, - Le raccordement aux canalisations existantes ou projetées, - La fourniture et la mise en œuvre de matériaux de remblaiement y compris enduit intérieure et extérieure - La réfection provisoire et définitive de la piste ou chaussée, - La fourniture de couvercle en tôle striée galvanisée de 3mm et du dimension (0,75 x 0,75) avec fermeture inviolable en bronze type SONEDE et fourniture et mise en œuvre de deux couches de peinture antirouille et deux couches de peinture à l'huile. Les prix comprennent la fourniture des joints et accessoires divers pour le montage sur la canalisation ainsi que tous les essais et contrôles pour le bon fonctionnement et toutes sujétions de terrassement, fourniture, transport, main d'œuvre, essai et contrôle notamment des bétons joints etc..., - Châssis grillagé d'aération de (0,15 x 0,10) - Fourniture et mise en œuvre d'une couche de bitume pour les surfaces en contact avec le sol, les trois couches de peinture au surfaçaire sur les faces extérieures, - Ces prix ne comprennent pas la fourniture des pièces spéciales et robinetterie qui sont rémunérés séparément, - Les ouvrages sont conçus pour simple conduite.					
	Les frais sont forfaitaires par ouvrage					
II.3.1	Construction d'un ouvrage de ventouse et pose des pièces spéciales et robinetteries conformément au plan n°6 et le plan de montage ; les pièces se situent entre les deux collets strié de conduite projeté en PE DE 90 et toutes autres sujétions. L'unité……	u	4			
II.3.2	Ce prix comprend la construction d'un ouvrage de sectionnement DN 100 avec compteur de dimensions intérieures (1.50x1.00m) et pose des pièces spéciales et robinetteries conformément au plan n°10 et au plan de montage ; les pièces se situent entre les deux collets striés en PE DE 110/100 y compris la coupe de la conduite le raccordement avec la conduite projetée et toutes autres sujétions L'unité……	u	1			
II.3.3	Ce prix comprend la construction d'un ouvrage de sectionnement de dimensions intérieures (1.00x1.00m) et pose des pièces spéciales et robinetteries DN 80 conformément au plan n°9 et au plan de montage ; les pièces se situent entre les deux collets striés en PE DE 90/80 y compris la coupe de la conduite le raccordement avec la conduite projetée et toutes autres sujétions L'unité……	u	1			
II.3.4	Construction d'un ouvrage de vidange et pose des pièces spéciales et robinetteries conformément au plan n°8 et le plan de montage ; les pièces se situent aval de la pièce en ligne : Té PE DE 90/90/90 et toutes autres sujétions. L'unité……	u	1			

II.3.5	Ce prix comprend la construction d'un ouvrage pour branchement individuel de **10 prises** sur conduite en PEHD DE90 ou 110 ou 160 y compris piquage, pose des pièces spéciales et robinetteries conformément au plan n°4 et au plan de montage, coulage d'un socle en béton faiblement armé (0,5*0,5*0,2) pour bouche à clé avec fer lisse rond Ø6 mm, terrassement et pose du tuyau en PE DE 63, pour raccordement de longueur variable entre 5 et 15 m, coupe de la conduite existante et toutes sujétions L'unité……	u	15			
II.3.6	Ce prix comprend l'exécution et la construction d'un ouvrage pour branchement individuel de **6 prises** sur conduite en PEHD DE90 ou 110 ou 160 y compris piquage, pose des pièces spéciales et robinetteries conformément au plan n°4 et au plan de montage, coulage d'un socle en béton faiblement armé (0,5*0,5*0,2) pour bouche à clé avec fer lisse rond Ø6 mm, terrassement et pose du tuyau en PE DE 63, pour raccordement de longueur variable entre 5 et 15 m, coupe de la conduite existante et toutes sujétions L'unité……	u	14			
II.3.7	Ce prix comprend l'exécution et la construction d'un ouvrage pour branchement individuel de **4 prises** sur conduite en PEHD DE90 ou 110 ou 160 y compris piquage, pose des pièces spéciales et robinetteries conformément au plan n°4 et au plan de montage, coulage d'un socle en béton faiblement armé (0,5*0,5*0,2) pour bouche à clé avec fer lisse rond Ø6 mm, terrassement et pose du tuyau en PE DE 63, pour raccordement de longueur variable entre 5 et 15 m, coupe de la conduite existante et toutes sujétions L'unité……	u	28			
II.3.8	Ce prix comprend l'exécution et la construction d'un ouvrage pour branchement individuel **de 2 prises** sur conduite en PEHD DE90 ou 110 ou 160 y compris piquage, pose des pièces spéciales et robinetteries conformément au plan n°4 et au plan de montage, coulage d'un socle en béton faiblement armé (0,5*0,5*0,2) pour bouche à clé avec fer lisse rond Ø6 mm, terrassement et pose du tuyau en PE DE 63, pour raccordement de longueur variable entre 5 et 15 m, coupe de la conduite existante et toutes sujétions L'unité……	u	8			
II.3.9	Ce prix comprend l'exécution et la construction d'un ouvrage pour branchement individuel **de 1 prise** sur conduite en PEHD DE90 ou 110 ou 160 y compris piquage, pose des pièces spéciales et robinetteries conformément au plan n°5 et au plan de montage, coulage d'un socle en béton faiblement armé (0,5*0,5*0,2) pour bouche à clé avec fer lisse rond Ø6 mm, terrassement et pose du tuyau en PE DE 25 pour raccordement de longueur variable entre 5 et 15 m, coupe de la conduite existante et toutes sujétions L'unité……	u	7			
II.3.10	Exécution de traversée de chaussée suivant plan, y compris fourniture et pose de conduite en PVC de diamètre 160 mm y compris frais de coupure évalué par les services du Ministère de l'équipement, ainsi que l'acquisition des autorisations, et toutes sujétions. Le mètre linéaire: …….	ml	80			
II.3.11	Illumination des branchements illicites existants sur les conduites en PE dans tout le réseau (environ 250 piquages) y compris terrassement, obturation des piquages, ou remplacement d'un tronçon de conduite, remblai après élimination de toutes fuites et toutes sujétions. L'ensemble : …….	ens	1			
III.3	**Réhabilitation des ouvrages courants, des réservoirs et des stations de pompages** Les prix de cette série rémunèrent la réhabilitation des ouvrages courants conformément aux règles de l'art et l'exécution des travaux de génie civil de l'ouvrage. Ils comprennent notamment : *Tous les travaux de terrassement dans les terrains de toute nature *La démolition des ouvrages et maçonnerie en place et le transport des produits de démolition à la charge de l'entrepreneur. *La fourniture et la mise en œuvre de matériaux nécessaires à la réhabilitation de ces ouvrages, acier, béton, mortier, ainsi que la fourniture et mise en œuvre éventuelle de ciments spéciaux type CLK. *La fourniture et la pose de trappe en tôle striée de 3 mm d'épaisseur et des échelles					

	métalliques conformément au plan ainsi que le système de fermeture inviolable approuvé par le CRDA ainsi que la mise en œuvre de deux couches de peinture avec anti rouille marinière, * retouche de l'enduit de la partie apparente de l'ouvrage (au-dessus du sol) et badigeon avec de la surfaçaire. *Fourniture et mise en place des aérations grillagées y compris ouverture de la réservation pour les ouvrages existants. *La fourniture et la mise en œuvre de matériaux de remblaiement *Le raccordement aux canalisations projetées. *La réfection provisoire et définitive de la piste ou chaussée. *Façonnage et mise en œuvre du ferraillage suivant plan. *Béton dosé à 350 kg/ m³ conformément au C.P.T ainsi que le béton de propriété dosé à 150 Kg/m³. * Fourniture et mise en œuvre d'un enduit étanche où il est nécessaire Les prix comprennent également la fourniture, la mise en œuvre, les essais et contrôle des bétons, fermeture des réservations et toutes sujétions					
III.3.1	**Réhabilitation des ouvrages de ventouse VE3 sur conduite en PE DN110 avec sectionnement pour la mosquée** Le prix de cet article rémunère les actions suivantes : • Démontage des pièces (ventouse et robinet vanne DN 65). • Coupe de la conduite et les 2 Tés en PE • Montage des pièces spéciales projetées (Té bridé, 2 manchettes bridées, deux collets striés PE et sectionnement DN 80) conformément au plan • Reprise de la mise en place de la ventouse et le robinet vanne • Nettoyage de l'intérieur de l'ouvrage • Entretien et peinture du couvercle métallique (75x75 cm) • Fourniture et remplacement d'un système de fermeture inviolable. • Entretien et peinture de deux aérations grillagées (25x20 cm) • Entretien et peinture de l'échelle • Fermeture de deux réservations de passage des manchettes en béton maigre • Badigeon à la surfaçaire de la partie apparente de l'ouvrage • et toutes sujétions l'unité …….	u	1			
III.3.2	**Réhabilitation des ouvrages de ventouse VE5 sur conduite en PE DN160** Le prix de cet article rémunère les actions suivantes : • Démontage des pièces (ventouse et robinet vanne DN 65). • Coupe de la conduite et le Té en PE • Montage des pièces spéciales projetées (Té bridé, 2 manchettes bridées et deux collets striés PE) conformément au plan • Reprise de la mise en place de la ventouse et le robinet vanne • Nettoyage de l'intérieur de l'ouvrage • Fourniture et remplacement du couvercle métallique (75x75 cm) • Fourniture et remplacement d'un système de fermeture inviolable. • Entretien et peinture de deux aérations grillagées (25x20 cm) • Entretien et peinture de l'échelle • Retouche de génie civil • Fermeture de deux réservations de passage des manchettes en béton maigre • Badigeon à la surfaçaire de la partie apparente de l'ouvrage • et toutes sujétions l'unité …….	u	1			
III.3.3	**Réhabilitation des ouvrages de ventouse VE2, VE4, VE6, sur conduite en PE DN90** Le prix de cet article rémunère les actions suivantes : • Démontage des pièces (ventouse et robinet vanne DN 65). • Coupe de la conduite et le Té en PE • Montage des pièces spéciales projetées (Té bridé, 2 manchettes bridées et deux collets striés PE) conformément au plan • Reprise de la mise en place de la ventouse et le robinet vanne • Nettoyage de l'intérieur de l'ouvrage • Réparation, brossage et peinture du couvercle métallique (75x75 cm) • Fourniture et remplacement d'un système de fermeture inviolable.					

	• Entretien et peinture de deux aérations grillagées (25x20 cm) • Entretien et peinture de l'échelle • Fermeture de deux réservations de passage des manchettes en béton maigre • Badigeon à la surfaçaire de la partie apparente de l'ouvrage • et toutes sujétions l'unité …….	u	3			
III.3.4	**Réhabilitation des ouvrages de vidange VD2** Le prix de cet article rémunère les actions suivantes : • Fourniture et remplacement du couvercle métallique (75x75 cm) y compris le système de fermeture inviolable, peinture en 3 couches • Retouche de génie civil • Nettoyage de l'intérieur de l'ouvrage • Badigeon à la surfaçaire de la partie apparente de l'ouvrage • et toutes sujétions l'unité …….	u	1			
III.3.5	**Réhabilitation des ouvrages de vidange VD5** Le prix de cet article rémunère les actions suivantes : • Réparation, brossage et peinture du couvercle métallique (75x75 cm) y compris fourniture et remplacement du système de fermeture inviolable, peinture en 3 couches • Nettoyage de l'intérieur de l'ouvrage • Badigeon à la surfaçaire de la partie apparente de l'ouvrage • et toutes sujétions l'unité …….	u	1			
III.3.6	**Réhabilitation des ouvrages de vidange VD3, VD4.** Le prix de cet article rémunère les actions suivantes : • Réparation, brossage et peinture du couvercle métallique (75x75 cm) y compris fourniture et remplacement du système de fermeture inviolable, peinture en 3 couches • Nettoyage de l'intérieur de l'ouvrage • Badigeon à la surfaçaire de la partie apparente de l'ouvrage • et toutes sujétions l'unité …….	u	2			
III.3.7	**Réhabilitation des ouvrages de sectionnement OS1,** Le prix de cet article rémunère les actions suivantes : • Réparation, brossage et peinture du couvercle métallique (75x75 cm) y compris fourniture et remplacement du système de fermeture inviolable, peinture en 3 couches • Fermeture de deux réservations de passage des manchettes en béton maigre • Nettoyage de l'intérieur de l'ouvrage • Badigeon à la surfaçaire de la partie apparente de l'ouvrage • et toutes sujétions l'unité …….	u	1			
III.3.8	**Réhabilitation des ouvrages de sectionnement OS2,** Le prix de cet article rémunère les actions suivantes : • Réparation, brossage et peinture du couvercle métallique (75x75 cm) y compris fourniture et remplacement du système de fermeture inviolable, peinture en 3 couches • Nettoyage de l'intérieur de l'ouvrage • Remplacement de deux compteurs défaillants • Badigeon à la surfaçaire de la partie apparente de l'ouvrage • et toutes sujétions l'unité …….	u	1			
III.3.9	**Réhabilitation des ouvrages de sectionnement OS3, OS4, OS6, OS8,** Le prix de cet article rémunère les actions suivantes : • Réparation, brossage et peinture du couvercle métallique (75x75 cm) y compris fourniture et remplacement du système de fermeture inviolable, peinture en 3 couches • Nettoyage de l'intérieur de l'ouvrage • Badigeon à la surfaçaire de la partie apparente de l'ouvrage					

	• et toutes sujétions l'unité …….	u	4			
III.3.10	**Réhabilitation des ouvrages de sectionnement OS5, OS7,** Le prix de cet article rémunère les actions suivantes : • Fourniture et remplacement du couvercle métallique (75x75 cm) y compris le système de fermeture inviolable, peinture en 3 couches • Retouche de génie civil • Nettoyage de l'intérieur de l'ouvrage • Badigeon à la surfaçaire de la partie apparente de l'ouvrage • et toutes sujétions l'unité …….	u	2			
III.3.11	**Réhabilitation de la station de pompage sur forage**					
III.3.11.1	**Carrelage en mosaïque de marbre** Carrelage en mosaïque de marbre 1er choix, de dimensions 25 cm x 25 cm et de couleur au choix de l'administration y compris la mise en œuvre et la fourniture d'une couche de sable et d'une couche de mortier de ciment, pose jointement avec ciment blanc, plinthe et toutes autres sujétions. Le mètre carré ……	m²	10			
III.3.11.2	**Entretien et peinture des menuiseries métallique de la clôture et la station** y compris brossage, remplacement du blocus de la porte de la clôture et toutes sujétions. Le mètre carré ……	m²	6			
III.3.11.3	**Réparation du génie civil et fissures des murs de la station** y compris fermeture des trous, repiquage des fissures sur une largeur de 30 cm, fourniture et fixation d'un grillage, réalisation d'un enduit, mise en œuvre, fourniture des matériaux et toutes sujétions L'ensemble ……	Ens	1			
III.3.11.4	**Fourniture et remplacement de la pompe doseuse de caractéristique 2 l/h PN 10** y compris fixation sur le fût existant, raccordement avec l'armoire de commande, fourniture et mise en place de la cane d'injection avec le tuyau souple, mise en marche et toutes sujétions L'ensemble ……	Ens	1			
III.3.11.5	**Fourniture et remplacement d'un ballon anti bélier à vessie de 50 litres** y compris démontage de l'ancien ballon, transport au parc du CRDA, raccordement avec la ligne de refoulement, mise en marche et toutes sujétions L'ensemble ……	Ens	1			
III.3.11.6	**Fourniture et installation d'un manostat avec robinet à 3 voies en inox** y compris fourniture et d'un câble de section approprié de longueur environ 5m, raccordement avec l'armoire de commande, mise en marche et toutes sujétions L'ensemble ……	Ens	1			
II.3.11.7	**Fourniture et installation de l'éclairage apparent de la station** y compris fourniture des câbles de section approprié 2 x2.5 mm² de longueur suffisant pour installer 1 tube néant double de 1.20m, un hublot étanche avec lampe de 20 watt économique, deux prises à coté de la porte, fourniture des tubes en pvc pour loger les câble électrique, fourniture du matériel nécessaire, raccordement avec l'armoire de commande, mise en marche et toutes sujétions L'ensemble ……	Ens	1			
III.3.11.8	**Fourniture et remplacement des voyants grillés sur la porte de l'armoire** y compris toutes sujétions L'ensemble ……	Ens	1			
III.3.11.9	**Fourniture et remplacement d'un parafoudre triphasé de 15 KA** y compris toutes sujétions L'ensemble ……	Ens	1			
III.3.12	**Réhabilitation du réservoir R1 sur tour de capacité 25 m3**					
III.3.12.1	**Installation d'un robinet vanne à flotteur DN 100 dans le réservoir** y compris boulon en acier galvanisé type M8/8, joint et toutes sujétions L'unité ……..	u	1			
III.3.12.2	**Fourniture et remplacement d'un blocus pour porte métallique de la chambre des vannes** L'unité ……..	u	1			

III.3.12.3	**Fourniture et remplacement d'une fenêtre métallique de 0.60x0.60m** y compris quincaillerie de 1er choix et toutes sujétions L'unité ……..	u	1		
III.3.13	**Réhabilitation du réservoir R2 semi enterré de capacité 75 m3**				
III.3.13.1	**Installation d'un robinet vanne à flotteur DN 80 dans le réservoir** y compris boulon en acier galvanisé type M8/8, joint et toutes sujétions L'unité ……..	u	1		
III.3.13.2	**Fourniture et remplacement d'un blocus pour porte métallique de la chambre des vannes** L'unité ……..	u	1		
III.3.13.3	**Fourniture et remplacement d'un couvercle métallique de 0.75x0.75m pour la cuve** y compris quincaillerie de 1er choix, système de fermeture inviolable et toutes sujétions L'unité ……..	u	1		
III.3.13.4	**Fourniture et remplacement d'un compteur type Woltman DN 150** y compris boulon en acier galvanisé type M8/8, joint, transport de l'ancien compteur au parc du CRDA et toutes sujétions L'unité ……..	u	1		

TABLEAU RECAPITULATIF

N° des prix	*Désignation des fournitures et travaux Et définition des prix unitaires (H.TVA) (en toutes lettres)*	*Prix Total H.TVA*
Titre 1	**Fourniture et transport de conduites et pièces spéciales** **L'ensemble : .....**	**…….**
Titre 2	**Travaux de pose de conduites et de Génie civil** **L'ensemble: ……..**	**…….**
Titre 3	**Travaux de réhabilitation des ouvrages** **L'ensemble : ……**	**……..**
TOTAL		**…….**

ARRETE LE PRESENT DETAIL ESTIMATIF : A LA SOMME DE : (en chiffres et en lettres) :

MONTANT HTVA (DT)	: …….

Section 8 : FORMULAIRE DE GARANTIE DE SOUMISSION

(Ceci doit être finalisé sur le papier à en-tête officiel de la banque émettrice. Sous réserve des espaces prévus à cet effet, aucune modification ne peut être apportée au présent modèle.)

A : Le PNUD
[Insérez les coordonnées indiquées dans la fiche technique]

CONSIDERANT que[nom et adresse du prestataire] (ci-après, le « Soumissionnaire »)a déposé une soumission auprès du PNUD en date du ……., pour la fourniture de biens et connexes au titre de*[indiquez le titre de l'AO]* (ci-après, « la Soumission ») ;

CONSIDERANT que vous avez stipulé que le Soumissionnaire devait vous fournir une garantie bancaire émise par une banque reconnue et du montant y indiqué à titre de garantie au cas où le Soumissionnaire :

g) s'abstiendrait de signer le contrat après son attribution par le PNUD ;
h) rétracterait sa soumission postérieurement à la date d'ouverture des soumissions ;
i) ne se conformerait pas à une modification des exigences décidée par le PNUD en application de la section F.3 de l'AO ; ou
j) s'abstiendrait de fournir une garantie de bonne exécution, des assurances ou d'autres documents pouvant être exigés par le PNUD à titre de condition préalable à l'entrée en vigueur du contrat ;

ET CONSIDERANT que nous avons accepté de délivrer au Soumissionnaire une telle garantie bancaire.

CECI ETANT RAPPELE, nous déclarons par les présentes que nous nous portons garants et que nous sommes responsables envers vous, pour le compte du Soumissionnaire, dans la limite de [*montant de la garantie*] [*en lettres et en chiffres*],ladite somme étant payable dans les devises et les proportions de devises dans lesquelles le prix offert est payable, et nous nous engageons à vous payer, à première demande écrite de votre part et sans objection ou discussion, toute somme dans la limite de *[montant de la garantie susmentionné]*sans que vous ayez à prouver ou motiver votre demande en paiement.

La présente garantie sera valable pendant 30 jours à compter de la date de délivrance par le PNUD d'une attestation d'acceptation sans réserve de l'ensemble des biens et de bonne exécution/achèvement de l'ensemble des services connexes par le Soumissionnaire.

SIGNATURE ET CACHET DE LA BANQUE GARANTE

Date .....

Nom de la banque .....

Adresse .....

Section 9 : FORMULAIRE DE GARANTIE DE BONNE EXECUTION[13]

(Ceci doit être finalisé sur le papier à en-tête officiel de la banque émettrice. Sous réserve des espaces prévus à cet effet, aucune modification ne peut être apportée au présent modèle.)

A : Le PNUD
[Insérez les coordonnées indiquées dans la fiche technique]

CONSIDERANT que[*nom et adresse du prestataire*] (ci-après, le « Prestataire ») s'est engagé, en application du contrat n° ……,en date du ……., à fournir les biens et services connexes …….. (ci-après, le « Contrat ») :

CONSIDERANT que vous avez stipulé dans ledit Contrat que le Prestataire devait vous fournir une garantie bancaire émise par une banque reconnue et du montant y indiqué en garantie de l'exécution de ses obligations aux termes du Contrat ;

ET CONSIDERANT que nous avons accepté de délivrer au Prestataire une telle garantie bancaire.

CECI ETANT RAPPELE, nous déclarons par les présentes que nous nous portons garants et que nous sommes responsables envers vous, pour le compte du Prestataire, dans la limite de [*montant de la garantie*] [*en lettres et en chiffres*], ladite somme étant payable dans les devises et les proportions de devises dans lesquelles le prix offert est payable, et nous nous engageons à vous payer, à première demande écrite de votre part et sans objection ou discussion, toute somme dans la limite de *[montant de la garantie susmentionné]* sans que vous ayez à prouver ou motiver votre demande en paiement.

La présente garantie sera valable pendant 30 jours à compter de la date de délivrance par le PNUD d'une attestation de bonne exécution et d'achèvement complet des services fournis par le Prestataire.

SIGNATURE ET CACHET DE LA BANQUE GARANTE

Date .....

Nom de la banque .....

Adresse .....

[13] *Si la RFP exige la fourniture d'une garantie de bonne exécution à titre de condition préalable à la signature et à l'entrée en vigueur du contrat, ladite garantie de bonne exécution qui sera émise par la banque du soumissionnaire devra reprendre le contenu du présent modèle.*

Section 10 : Contrat

LE PRESENT DOCUMENT CONSTITUE LE MODELE DE CONTRAT DU PNUD FOURNI AU SOUMISSIONNAIRE POUR INFORMATION. LE RESPECT DE L'ENSEMBLE DE SES CONDITIONS